



Assemblée nationale

journal des Débats

Troisième session — 30^e Législature

Le mercredi 12 novembre 1975

Vol. 16 — No 59

Président: M. Jean-Noël Lavoie

Table des matières

Motion pour changer des membres de commissions	
Vote sur la motion.1861
Projets de loi au nom du gouvernement1861
Projet de loi no 79— Loi constituant la Société québécoise d'information juridique	
Première lecture.1861
Projet de loi no 70— Loi modifiant la Loi de la Société des traversiers du Québec	
Première lecture.1861
Dépôt de documents	
Rapports annuels.1862
Commission de la fonction publique.1862
Ministère de la Fonction publique.1862
Conseil consultatif du travail.1862
Conseil régional de la santé de Montréal.1862
Questions des députés	
Jeux olympiques.1862
Indexation des pensions de vieillesse.1864
Mères célibataires mineures.1866
Coût du projet de la baie James.1867
Travaux parlementaires.1870
Motion de M. Robert Burns concernant le salaire minimum (suite).1872
Motion d'amendement de M. Gérald Harvey.1872
M. Jacques Veilleux.1872
M. Jacques-Yvan Morin.1874
M. Claude Charron.1876
M. Robert Burns.1882
Vote sur la motion d'amendement1884
Motion de M. Robert Burns (suite).1884
M. Lucien Lessard.1884
M. Fabien Roy.1885
Motion d'amendement1886
M. Guy Saint-Pierre.1886
Vote sur la motion d'amendement1889
Vote sur la motion principale amendée.1889
Ajournement1890

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec.
G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Quinze heures huit minutes)

M. Lavoie (président): A l'ordre, messieurs!

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.

Motion pour changer des membres de commissions

M. Levesque: M. le Président...

Le Président: Le leader parlementaire du gouvernement.

M. Levesque:... je voudrais faire motion, pour que le nom de M. Dufour (Vanier) soit remplacé par celui de M. Harvey (Charlesbourg) comme membre de la commission parlementaire des affaires municipales et que le nom de M. Harvey (Charlesbourg) soit remplacé par celui de M. Dufour (Vanier) comme membre de la Commission parlementaire de la fonction publique, et cela, de façon permanente.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Charron: Vote enregistré, M. le Président.

Le Président: Qu'on appelle les députés.

Vote sur la motion

Le Président: Que ceux qui sont en faveur de la motion de l'honorable leader parlementaire du gouvernement veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Bourassa, Levesque, Blank, Parent (Hull), Mailloux, Saint-Pierre, Phaneuf, Lachapelle, Berthiaume, Giasson, Simard, Mme Bacon, MM. Lalonde, Tetley, Bienvenue, Hardy, Forget, L'Allier, Vaillancourt, Cadieux, Arsenault, Houde (Fabre), Houde (Abitibi-Est), Desjardins, Massé, Brown, Fortier, Bossé, Kennedy, Bacon, Lamontagne, Bédard (Montmorency), Veilleux, Saint-Hilaire, Brisson, Séguin, Cornellier, Houde (Limoulu), Lafrance, Pilote, Picard, Gratton, Gallienne, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Harvey (Charlesbourg), Larivière, Pelletier, Shanks, Springate, Pepin, Beauregard, Bellemare (Rosemont), Bérard, Bonnier, Boudreault, Boutin, Chagnon, Marchand, Ostiguy, Caron, Ciaccia, Côté, Denis, Déom, Déziel, Harvey (Dubuc), Lachance, Lapointe, Lecours, Malépart, Malouin, Massicotte, Mercier, Pagé, Parent (Prévost), Picotte, Sylvain, Tardif, Tremblay, Vallières, Verreault, Morin, Burns, Léger, Charron, Lessard, Bédard (Chicoutimi), Samson, Bellemare (Johnson), Choquette, Roy, Leduc.

Le Secrétaire: Pour: 95 — Contre: 0

Le Président: Cette motion est adoptée.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

M. Levesque: Article aa).

Projet de loi no 79

Première lecture

Le Président: Le ministre de la Justice propose la première lecture de la Loi constituant la Société québécoise d'information juridique.

M. Levesque: "Ce projet porte création d'une société dont la composition est indiquée aux articles 2 et 3 et dont les fonctions sont décrites aux articles 19, 20 et 21."

M. Burns: Merci pour ces informations.

M. Levesque: Motion pour détails?

Le Président: Cette motion de première lecture est-elle adoptée?

M. Burns: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi. First reading of this bill.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. Levesque: Avec le consentement de la Chambre, nous pourrions passer à l'appendice et suggérer la première lecture d'un projet de loi apparaissant au nom du ministre des Transports.

Projet de loi no 70

Première lecture

Le Président: Le ministre des Transports propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi de la Société des traversiers du Québec.

M. Mailloux: M. le Président, l'article 1 de ce projet de loi autorise la Société des traversiers du Québec à organiser tant sur ses navires que sur terre des services accessoires ou complémentaires à ceux qui font partie de ses objets.

L'article 2 porte de \$3 millions à \$10 millions le fonds social autorisé de la société.

L'article 3 précise que les actions de la société sont réservées au ministre des Finances.

L'article 4 est de concordance.

L'article 5 autorise le responsable des achats à Québec ou les gérants locaux de la société ailleurs qu'à Québec à autoriser des dépenses courantes qui ne dépassent pas \$5, 000.

L'article 6 autorise la société à exproprier des navires avec l'autorisation du gouvernement.

Le Président: Cette motion de première lecture est-elle adoptée?

M. Burns: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi. First reading of this bill.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.

Le ministre de la Fonction publique.

DEPOT DE DOCUMENTS

Rapports annuels

Commission de la fonction publique

M. Parent (Hull): M. le Président, je voudrais déposer le rapport annuel de la Commission de la fonction publique pour l'année financière 1974.

Ministère de la Fonction publique

M. Parent (Hull): M. le Président, j'aimerais déposer également le rapport annuel 1974/75 du ministère de la Fonction publique.

Conseil consultatif du travail

M. Levesque: M. le Président, au nom du ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1974/75 du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Le Président: L'honorable ministre des Affaires sociales.

Conseil régional de la santé de Montréal

M. Forget: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1974 du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région sud de Montréal.

Le Président: Questions orales des députés.
Le député de Lafontaine.

QUESTIONS DES DEPUTES

Jeux olympiques

M. Léger: Ma question s'adresse au ministre responsable du dossier olympique. Je l'ai prévenu de ma question. D'abord, un court préambule. Le

gouvernement a rencontré, hier, les autorités de la ville de Montréal et il a obtenu les renseignements qu'il désirait. Depuis déjà une semaine, à trois occasions, j'ai posé une série de questions au gouvernement, questions qui auraient permis, si nous avions eu les réponses, de donner à la population, qui finalement va payer la note, les informations nécessaires.

Maintenant, je voudrais répéter tranquillement les sept questions pour lesquelles j'attends des réponses de la part du ministre, aujourd'hui.

Premièrement, quelles sont les installations qui doivent absolument être prêtes pour le mois de juin 1976?

Deuxièmement, quelles sont les mesures qu'il est possible de prendre pour accélérer encore davantage les travaux?

Troisièmement, quelles sont les dernières estimations du coût des installations olympiques?

Quatrièmement, est-ce que le gouvernement a finalement décidé, comme nous le demandions dès janvier dernier, de prendre la direction de la construction des installations olympiques à la place de la ville de Montréal?

Cinquièmement, est-ce que le gouvernement compte donner suite à la demande de l'Ordre des architectes d'ouvrir une enquête complète sur le travail de M. Taillibert, sur ses honoraires que la ville de Montréal s'apprête à lui payer et, entre-temps, le CCJO a-t-il donné une directive formelle à la ville de Montréal de ne pas signer ce contrat avec M. Taillibert avant l'autorisation du gouvernement provincial?

Sixièmement, est-ce que le gouvernement estime que la ville de Montréal est en mesure de continuer à endosser seule le financement des installations olympiques, et est-ce que le gouvernement envisage, comme moyen d'aider la ville de Montréal, de demander au gouvernement fédéral de prendre à sa charge la moitié du déficit prévu, comme le souhaite l'immense majorité des Québécois, soit 74% au dernier sondage du Québec?

Est-ce que le ministre peut répondre à ces sept questions?

M. Lalonde: M. le Président, je voudrais remercier le député de Lafontaine de m'avoir donné avis de ses questions.

Pour la quatrième question, je voudrais dire simplement qu'elle est à l'étude, c'est-à-dire la prise en charge, comme le suggère le député de Lafontaine. Toute cette question est à l'étude actuellement. Une décision devrait être prise incesamment et sera annoncée aussitôt.

M. Léger: Quelques jours?

M. Lalonde: Dans les prochains jours sûrement.

Pour les installations essentielles, il y a eu plusieurs rencontres et consultations, depuis quelques jours, avec les représentants du CCJO, de l'entreprise, du mandataire-coordonnateur de la ville de Montréal et nous avons obtenu en détail les exigences essentielles du CCJO pour la tenue des Jeux olympiques, en juillet 1976, au stade.

Au stade auront lieu les événements suivants, c'est-à-dire les disciplines de l'athlétisme, du football, du grand prix de la nation et les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que la discipline de la natation, pour les piscines.

Il serait très long, naturellement, de donner tout en détail ce dont nous avons besoin. J'ai reçu justement ce matin, au bureau de Montréal, un document assez substantiel de la part du COJO donnant en détail ces exigences. Nous pouvons quand même conclure, des consultations que nous avons tenues, à la possibilité de couper différents travaux, de remettre à plus tard différentes parties si nécessaire. Cela répond d'ailleurs, je pense, à la deuxième question, ou en partie à la deuxième question, à savoir quelles sont les mesures qu'on peut envisager pour accélérer les travaux.

Naturellement, ne faire que l'essentiel serait une mesure et les autres mesures seront annoncées, comme je l'ai dit tantôt, lorsque les décisions seront prises.

En ce qui concerne les estimations récentes, j'ai eu des chiffres lorsque les rencontres ont eu lieu, mais j'attends un document et j'aimerais mieux informer la Chambre lorsque j'aurai sur papier, en noir sur blanc, toutes les estimations qui nous seront remises par la ville de Montréal d'ici quelques heures, peut-être quelques jours.

En ce qui a trait à la demande d'enquête de l'Ordre des architectes, cette demande est à l'étude, mais je dois quand même informer la Chambre qu'à ma connaissance, après avoir demandé des renseignements à plusieurs reprises, aucun contrat n'est passé entre la ville de Montréal et l'architecte Roger Taillibert; aucun projet de contrat n'a même été assez avancé pour atteindre le niveau du comité exécutif, n'aurait donc été soumis au comité exécutif. Il n'y a aucun doute que nous serons consultés avant qu'un contrat soit conclu concernant l'architecte Roger Taillibert.

En ce qui concerne la capacité de Montréal de financer seule les Jeux olympiques, j'aimerais référer le député à des collègues qui sont plus versés que moi dans les questions de financement municipal. Peut-être le ministre des Finances ou le ministre des Affaires municipales pourraient-ils éclairer la Chambre à ce sujet.

M. Léger: Ils n'écoutent pas actuellement.

Le Président: J'aimerais intervenir à ce sujet. Il s'agit là d'une appréciation personnelle. Quant à dire si Montréal est en mesure de le faire, oui ou non, je pense qu'on peut avoir des opinions très variées; il s'agit d'une opinion strictement personnelle.

M. Léger: C'est une question de fait. M. le Président, il s'agit de savoir si Montréal a dépassé sa possibilité d'emprunt et de crédibilité pour financer une entreprise de cette envergure.

C'est comme administrateur, M. le Président, qu'on pose cette question. Ma question supplé-

mentaire est la suivante; Concernant l'échéancier, le ministre peut-il nous dire... J'ai besoin d'un court préambule pour expliquer cette question sur l'échéancier.

M. le Président, il y a, sur le terrain même de la construction du stade olympique, 80 grues de différentes dimensions, de différentes forces qui doivent être en place avec des morceaux qu'elles doivent placer aux différents gradins, aux différents paliers, aux différents niveaux du stade olympique. Tant que ces grues sont là, il est impossible de terminer les gradins du bas, la finition ainsi que la piste.

Le ministre peut-il nous dire à quelle date limite on doit vider le terrain de toutes ces pièces, de toutes ces grues pour pouvoir terminer les gradins du bas — soit à peu près la moitié des places — des sièges et des pistes? Quelle est cette date? Le ministre peut-il nous dire si c'est encore possible de terminer à temps, à cette date?

M. Lalonde: M. le Président, je ne sais pas si...

Le Président: A l'ordre, messieurs!

M. Lalonde: Je ne voudrais pas ennuyer la Chambre avec des détails techniques d'échéancier, mais je comprends l'inquiétude du député relativement aux échéanciers en général. Il est naturel et il va de soi que, à la suite de nos consultations actuelles, un programme de construction différent serait de mise, qui serait, lui aussi, accompagné d'un nouvel échéancier. Mais, cause de la complexité — je l'ai expliqué la semaine dernière — et l'envergure de ce projet, des échéanciers sont constamment bousculés. Alors, les dates précises que le député me demande, je ne les sais pas, naturellement, parce que ce sont des techniciens qui suivent cela pour nous. Je peux simplement l'assurer qu'un échéancier sera préparé pour prévoir qu'un stade suffisant pour la tenue des jeux, pour terminer les travaux prévus par le programme de construction modifié, un tel échéancier sera préparé incessamment, aussitôt que le programme pourra être déterminé.

M. Léger: Le ministre veut-il nous dire par là que, aujourd'hui, après avoir rencontré le maire Drapeau, il n'est pas au courant des dates de l'échéancier, qu'il n'est pas au courant des prix?

Le Président: A l'ordre! Ce n'est pas une question. Ce que vous faites c'est l'expression d'une opinion qui n'est pas permise, en vertu du règlement. Posez une question supplémentaire. Dernière question.

M. Léger: Ma question supplémentaire est: A ce stade-ci, après avoir rencontré le maire Drapeau, le gouvernement admet-il qu'il ne connaît pas les chiffres officiels, qu'il n'a pas de date limite permettant d'assurer que les jeux auront lieu à temps et que le gouvernement n'a pas les moyens d'évaluer la capacité financière de la ville de Montréal? Ma question est la suivante: Est-ce

que le gouvernement n'est pas, à ce moment, responsable, ne sachant pas cela, du coût astronomique des jeux, pour ne pas les avoir connus et les arrêter à temps?

M. Lalonde: M. le Président, je comprends mal le député de Lafontaine. J'ai donné réponse à ces nombreuses questions cet après-midi...

M. Léger: Pas d'échéancier, rien!

M. Lalonde:... mais, il n'y a aucun doute que nous savons l'ordre de grandeur. Je veux informer la Chambre d'une façon précise et seulement sur des documents, c'est pour cela que j'ai demandé tantôt...

M. Léger:... dans les six chiffres.

M. Lalonde:... de déposer...

M. Léger: Sept chiffres ou six chiffres?

M. Lalonde:... de répondre à cette question lorsque j'aurai les documents

Quant aux échéanciers, il n'y a aucun doute que les échéanciers devront prévoir que les travaux nécessaires pour la tenue des jeux seront complétés pour le 6 juin 1976, date de la livraison du stade à COJO.

M. Léger: Voulez-vous dire que vous n'aviez pas les documents avant de rencontrer M. Drapeau?

M. Lalonde: Quant aux grues, elles...

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lalonde: Je veux vous répondre, s'il vous plaît, laissez-moi la chance.

Et quant aux grues, naturellement, c'est vrai qu'il y en a un très grand nombre et je ne connais pas la date de départ de chacune des grues. Je ne pense pas qu'on puisse s'attendre que je la connaisse. Toutefois, il est certain qu'il faut libérer le centre du stade, pour la pose du gazon naturel, au plus tard le 20 avril. J'en ai d'ailleurs informé le député tantôt. Il y a toutes sortes de contraintes qui font que l'échéancier prévoit le déroulement des travaux par étapes et c'est ce que nous allons préparer en fonction d'un programme différent, parce que nous sommes venus à la conclusion qu'il était impossible de faire le stade complet suivant le programme de construction original, pour la date de livraison du 6 juin.

M. Léger: M. le Président, quant à la question des dernières grues...

Le Président: Quelle est la prochaine question principale? Je ne peux pas donner toute la période de questions au même député. Je vous ai prévenu tout à l'heure que c'était la dernière. Vous aurez toute l'occasion, à la prochaine séance, de revenir.

Le député de Saint-Jacques. Question supplémentaire?

M. Charron: Oui, sur le même sujet. M. le Président, est-ce que je peux demander au ministre d'Etat responsable du dossier olympique, si sa décision est prise aujourd'hui, quant à la tenue d'une commission parlementaire où nous obtiendrons les renseignements qu'il n'a pas fournis aux questions du député de Lafontaine et qu'il ne connaît pas manifestement?

M. Lalonde: Je pense, M. le Président, que l'histoire a prouvé que nous n'avions pas objection à informer la Chambre ou la commission parlementaire. Deux séances complètes de la commission parlementaire des affaires municipales ont été tenues en janvier et en juillet derniers et nous avons sûrement le désir d'informer la Chambre. Maintenant, quant à la question précise, je devrai donner la réponse au député demain ou après-demain, lorsqu'une décision sera rendue sur toute la question fondamentale; la décision doit être prise à la suite des consultations que nous faisons actuellement.

M. Charron: Question principale.

Le Président: Question principale.
Le député de Saint-Jacques.

Indexation des pensions de vieillesse

M. Charron: M. le Président, en vertu de la loi fédérale des pensions de vieillesse, les citoyens bénéficiaires de cette loi ont droit à une indexation tous les trois mois. Cette loi est de portée universelle, mais malheureusement elle ne s'applique pas universellement. Effectivement, un certain nombre de personnes âgées qui sont dans les foyers d'hébergement ne peuvent toucher l'indexation à laquelle elles ont légitimement droit comme l'ensemble des citoyens, chaque trois mois.

Sur la totalité de la pension de vieillesse, le foyer d'hébergement empoche, non seulement ce qui lui est dû, mais l'indexation en plus et une somme de \$55 uniquement est remise aux personnes âgées vivant en foyer d'hébergement, ce qui revient à dire, M. le Président, que ce ne sont pas les personnes âgées qui bénéficient de l'indexation...

Le Président: Question.

M. Charron:... mais le ministère des Affaires sociales.

Le Président: Question.

M. Charron: Je vais demander au ministre s'il trouve normal et si c'est la politique définitive du ministère, que ce soit son ministère et les institutions qui en dépendent qui empochent l'indexation des pensions versées aux personnes âgées en foyer d'hébergement?

M. Forget: Oui, M. le Président.

M. Charron: Est-ce que le ministre peut justifier, devant l'Assemblée, pourquoi les personnes âgées vivant en foyer d'hébergement, malgré l'indexation des pensions de vieillesse, n'ont pas touché un montant supplémentaire aux \$55 qu'elles touchent déjà depuis plus d'un an à cet effet?

M. Forget: Le député de Saint-Jacques éprouve un désir trop évident de répéter son plaidoyer pour que j'aie résisté à la tentation moi-même de lui donner une deuxième occasion de le faire. Il connaît déjà la réponse à sa question. Il a posé cette question en commission parlementaire. Il trouvera, dans les comptes rendus de cette commission parlementaire, l'explication qu'il prétend rechercher.

Je prétends que cette politique est normale, puisqu'il y a deux façons, pour les personnes âgées vivant en établissements, de recevoir le bénéfice de cette indexation. Contrairement à toutes les personnes âgées qui, elles, ne sont pas en établissements, celles qui s'y trouvent bénéficient d'une garantie quant au montant qu'il leur reste, compte tenu des augmentations dans le coût de la vie. Elles sont les seules, en effet, à bénéficier d'une garantie vis-à-vis du coût augmenté des aliments, du logement, qui frappent pourtant toutes les personnes âgées qui n'ont pas le privilège de bénéficier des services de ces établissements, de même que de la garantie financière de l'Etat que, quel que soit l'état de l'inflation, elles pourront conserver, pour leurs dépenses personnelles, une somme minimum qui s'évalue actuellement à \$55.

Qu'elles les reçoivent sous forme de services ou sous forme d'argent, l'essentiel est que ces personnes âgées ont effectivement des garanties quant à leur niveau de vie et même quant au niveau de leurs allocations de dépenses personnelles, garanties que n'a aucune autre personne âgée qui se trouve à l'extérieur des établissements. C'est pour cette raison et pour d'autres raisons que j'ai déjà exposées dans le passé, que le député de Saint-Jacques connaît très bien, qu'il est tout à fait justifiable de maintenir cette politique.

D'autre part, lorsque l'on compare la situation qui est faite aux personnes âgées au Québec, dans nos établissements pour personnes âgées, à celle qui est faite dans toutes les autres provinces, on se rend compte que cette allocation de \$55 dépasse l'allocation équivalente qui est laissée aux personnes dans les mêmes circonstances, dans n'importe quelle autre province canadienne. Nous n'avons donc aucune hésitation à nous comparer sur ce plan. Ici, comme ailleurs, il est considéré comme tout à fait normal que les personnes hébergées contribuent au coût de leur hébergement.

M. Charron: Question additionnelle. Est-ce que le ministre estime que la hausse du coût de la vie, qui frappe ces personnes comme tous les autres citoyens du Québec, se limite uniquement, pour les personnes âgées, à la nourriture et au logement? Est-ce qu'il n'estime pas que certaines de

ces personnes vivant en foyers d'hébergement... D'ailleurs, je le lui ai signalé en commission parlementaire en lui donnant un délai pour y réfléchir; c'est exactement pourquoi je reviens à la charge aujourd'hui.

Quant aux autres besoins, tout aussi naturels, de ces personnes, où la totalité de leur vie ne peut être garantie, comme vous le dites, dans un foyer d'hébergement, est-ce que cette hausse des coûts ne justifie pas aussi, de la part du ministre, qu'il indexe à tout le moins ce qu'il remet mensuellement à ces personnes vivant dans ces foyers?

Est-ce que le ministre n'est pas au courant que ces personnes, en plus de leur logement et en plus de leur nourriture, ont aussi, à moins qu'il ne les considère comme des personnes parquées qu'on doit oublier, des besoins normaux de vie qu'elles réclament, qu'elles estiment et qu'elles manifestent clairement chaque fois qu'on a l'occasion de les rencontrer?

M. Forget: Cette question de l'indexation est un faux problème. On sait très bien que, depuis quelques années, ces personnes ont bénéficié, précisément pour ces allocations de menues dépenses, d'une hausse qui dépasse de loin ce qu'aurait procuré l'indexation.

Il y a deux ans et demi, l'allocation de menues dépenses était de l'ordre de \$30; elle est maintenant de \$55. Ceci dépasse de très loin l'augmentation du coût des services qui sont défrayés à même cette allocation qui exclut les aliments, qui exclut l'habitation, lesquels comme on le sait, sont les facteurs qui ont le plus contribué à l'augmentation du coût de la vie. Pour ce qui est des journaux, des cigarettes, des menues dépenses, des vêtements de ces personnes, l'indexation n'aurait pas produit une hausse aussi considérable que celle qui a été effectivement versée.

M. Charron: M. le Président, dernière question additionnelle. Est-ce que le ministre des Affaires sociales m'affirme, aujourd'hui, que le montant de \$55 que touchent, actuellement, les personnes âgées, indépendamment de l'indexation à laquelle elles ont droit, comme n'importe qui, va demeurer à \$55 pour la période qui suit?

M. Forget: M. le Président, je ne comprends pas la question du député de Saint-Jacques. Il est clair que cela ne diminuera pas, cette allocation. Pour ce qui est des augmentations futures...

M. Charron: Cela ne me surprendrait pas que vous y ayez pensé, par exemple.

M. Forget:... ce n'est pas à la faveur d'une question posée aujourd'hui que je vais annoncer les hausses possibles et toujours possibles pour l'avenir, comme il y en a eu dans le passé.

M. Morin: M. le Président...

Le Président: Une question supplémentaire?

M. Morin: J'ai une question supplémentaire. Comme je me suis heurté à ce problème dans la plupart des foyers auxquels j'ai rendu visite, depuis quelques mois, j'aimerais...

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

M. Morin: Je me suis rendu compte que c'est une question de besoins. Ce ne sont pas les raisonnements du ministre qui répondent à l'augmentation du coût du vêtement.

Le Président: Question.

M. Morin: J'aimerais demander au ministre, sous forme de question, s'il est au fait qu'avec les \$55 par mois que retirent ces personnes, elles sont obligées de faire face à l'augmentation du coût des vêtements et doivent, dans bien des cas, acheter jusqu'à \$20 et \$30 de médicaments par mois.

Le Président: A l'ordre! Je m'excuse, mais la période des questions est pour obtenir des renseignements et non pas en donner.

M. Morin: M. le Président, le renseignement que je tente d'obtenir, devant l'attitude du ministre consiste à savoir si, vraiment, il est au courant de ce que cela coûte à ces personnes âgées pour vivre aujourd'hui.

Je vais lui poser la question sous une autre forme, si vous le désirez absolument. Je vais lui demander ce qu'il compte faire pour permettre aux gens, non seulement "d'exister" avec ces \$55 par mois, mais de faire face à l'augmentation du coût des vêtements, du coût des médicaments, du coût des prothèses, du coût des transports et, enfin — mais dans la plupart des cas, on ne peut pas dire qu'ils en aient vraiment — des loisirs?

M. Forget: M. le Président, comme le chef de l'Opposition m'a fait une affirmation sous forme de question, je suis presque tenté de lui répondre sous forme interrogative et de lui demander s'il est conscient que ceux qui n'ont que \$55 d'allocation de menues dépenses dans les foyers, par exemple, bénéficient du supplément de revenu garanti et qu'à ce titre ils bénéficient également de la gratuité des médicaments, à supposer même que les médicaments qu'ils reçoivent en établissement ne soient déjà fournis gratuitement, comme c'est le cas pour l'immense majorité.

M. Morin: Non, ce n'est pas exact.

M. Forget: Sur ce point au moins l'exemple donné par le chef de l'Opposition est inexact. Pour ce qui est des prothèses, il doit savoir également que depuis juillet dernier nous assumons le coût des prothèses orthopédiques pour toutes les catégories de la population. Pour ce qui est des autres dépenses, je puis lui affirmer que le niveau des allocations de menues dépenses a été haussé depuis deux ans en considération des évaluations qui nous parvenaient des pensionnaires eux-

mêmes, pour ce qui est du niveau minimal qui leur était nécessaire pour assumer certaines dépenses qui demeurent leur responsabilité. Ce niveau de \$55, compte tenu de la hausse des prix, permet de faire face au coût moyen de ces dépenses pour la plupart des personnes hébergées.

M. Morin: C'est nettement insuffisant.

M. Forget: C'est une allocation minimale puisque tous ceux qui ont des revenus ou des économies bénéficient de sommes additionnelles dans une proportion qui peut être très considérable dans certains cas.

Le Président: Le député de Rouyn-Noranda.

Mères célibataires mineures

M. Samson: M. le Président, je vais, avec votre permission, m'adresser au même ministre, tenter d'obtenir de lui une meilleure générosité que celle qu'il vient de manifester. Le ministère faisait savoir, la semaine dernière, par voie de communiqué de presse, qu'à l'avenir les mères célibataires mineures recevront tous les services requis par leur situation.

C'est le titre du communiqué. On dit que, dans le cas de mère célibataires mineures, lorsqu'il y aura émancipation, lorsqu'il y aura bris de liens avec la famille, ces cas seront traités par les autorités du service social.

On dit que, dans tous les autres cas où les mères célibataires et mineures demeureront dans leur famille elles seront traitées comme étant un membre de la famille et l'enfant de la mère mineure sera ajouté comme un membre de la famille.

Je veux savoir du ministre de quelle façon se traduiront les prestations d'allocations sociales dans les cas où la mère célibataire mineure demeurera avec ses parents. Cela se traduira comment, cela, en matière d'allocations sociales, à titre d'exemple pour une famille où il y a déjà deux ou trois dépendants?

M. Forget: Dans l'esprit de la directive et du communiqué qui est cité par le député de Rouyn-Noranda, cela se traduit en ajoutant au nombre de dépendants de la famille des grands-parents, si vous voulez, la mère célibataire elle-même, de même que son ou ses enfants.

M. Samson: Puisque cela va s'ajouter à la famille existante, dans le cas d'une famille où il y a déjà deux adultes et trois enfants, cela veut-il dire que le ministère des Affaires sociales a changé l'échelle des barèmes de prestations pour tenir compte du quatrième, du cinquième ou du sixième qui vient s'ajouter à la famille ou si les barèmes du bien-être social sont demeurés les mêmes?

M. Forget: M. le Président, il n'y a eu aucun changement correspondant dans les barèmes de l'aide sociale, mais on sait qu'il y a une correspondance entre les allocations versées au titre de

l'aide sociale pour le troisième enfant, compte tenu des allocations familiales et du barème des allocations familiales elles-mêmes pour les enfants de troisième rang ou plus. Cela veut dire que, quel que soit l'état des barèmes de l'aide sociale, l'addition d'un dépendant entraîne les mêmes conséquences financières pour la famille.

J'aimerais cependant, puisqu'on pose des questions sur ce sujet, préciser que, quelques jours après la publication de ce communiqué et la diffusion de cette directive, une décision judiciaire est intervenue au niveau de la Commission des affaires sociales, qui est de nature à nous forcer à réviser quelque peu la situation. C'est une analyse à laquelle nous nous livrons présentement de manière à en dégager toutes les implications. Mais je tenais, pour m'assurer de ne pas induire cette Assemblée en erreur, à faire cette précision à ce moment-ci.

Le Président: Dernière question supplémentaire.

M. Samson: Oui, M. le Président, c'est parce que le ministère amène des faits nouveaux. Quand même, j'espère qu'on tiendra compte des faits présents lorsque cette décision sera étudiée avant de nous faire connaître la nouvelle décision du ministère. J'ai le barème en main et cela me permet de demander au ministre comment peut se traduire l'aide sociale à une fille mère mineure, si elle vient au quatrième rang ou au cinquième rang dans la famille, avec l'enfant qui vient au sixième rang. En effet, il n'y a pas un cent de différence dans le barème de bien-être social entre une famille de trois enfants et tous les enfants qui suivent. Il n'y a pas un cent de différence. Seules les allocations familiales fédérales peuvent changer et je ne suis pas certain que le gouvernement fédéral s'est ajusté à la directive provinciale quant à savoir que les filles mères célibataires sont ou à l'intérieur de la famille ou émancipées et demeurant à l'extérieur.

J'ai droit, je pense, de me demander si cette directive ne va pas, une fois de plus, pousser les filles mères à se séparer de leur famille, comme c'est le cas dans d'autres lois du bien-être social où on favorise le démantèlement des familles. J'ai le droit de me demander cela et c'est ce que je me demande.

Le Président: S'il vous plaît! Il faudrait avoir un peu plus de discipline, je crois, à la période des questions. Autrement, cela va devenir une période de minidébats. La période des questions doit être — je l'ai déjà mentionné — pour l'obtention de renseignements et non pas des commentaires. Il y a d'autres moyens dans le règlement. Autrement, nous allons perdre tout à fait le contrôle de cette période de questions.

M. Samson: Sur le point de règlement, M. le Président, je m'excuse.

Le Président: Ce n'est même pas un point de règlement, c'est un commentaire personnel.

M. Samson: Bon. Sur votre commentaire personnel, M. le Président, je m'excuse si j'ai dépassé ce que vous considérez comme un préambule valable mais je pense que, vous-même, vous l'avez trouvée très intéressante, cette question, et que vous attendez la réponse comme moi.

Le Président: Est-ce qu'il y avait un point d'interrogation?

Une Voix: Cela va paraître seulement dans le journal des Débats!

M. Forget: M. le Président, oui, avec votre permission, j'en ai décelé deux, je pense, le premier ayant trait à la compatibilité de cette directive avec les règles d'application des allocations familiales fédérales.

Je crois pouvoir donner l'assurance au député de Rouyn-Noranda que les règles d'application réglementaires des allocations familiales fédérales sont tout à fait compatibles avec cette interprétation puisqu'elles font du statut de principalement dépendant le critère à savoir si une personne est un enfant à charge ou non. Dans ce cas-ci, s'il y a un jugement civil d'émancipation, l'interprétation du règlement fédéral est très clair. Dans le cas inverse, c'est également vrai.

Pour ce qui est de l'incitation à la séparation des filles mères de leur famille d'origine, je crois que le sens de la directive et de la politique adoptée par le ministère sur ce point a été compris tout à fait à l'envers par le député de Rouyn-Noranda, s'il me permet de porter ce jugement. Il est tout à fait à l'opposé de l'intention que de favoriser cette séparation puisque nous faisons, au contraire, dans la directive soit de l'émancipation, soit d'un avis professionnel d'un centre de services sociaux, des conditions d'accessibilité au statut d'assisté social à titre de personne indépendante et donc à titre de personne qui peut recevoir plus que les prestations versées à des dépendants.

Encore une fois, j'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il y a eu depuis une décision judiciaire qui nous force à réévaluer ceci à la lumière de ce que la Loi de l'aide sociale nous oblige à faire.

Le Président: Deux dernières questions, une au député de Beauce-Sud et une au chef de l'Opposition officielle.

M. Roy: Merci M. le Président. Ma question s'adresse à l'honorable premier ministre. Je m'aperçois qu'il est parti. Je peux laisser mon droit de parole. C'est au premier ministre que je veux la poser. Avec votre permission, M. le Président, je pourrai y revenir parce que je tiens à la poser au premier ministre lui-même.

Le Président: L'honorable chef de l'Opposition officielle.

Coût du projet de la baie James

M. Morin: M. le Président, la semaine dernière,

j'ai demandé au ministre des Richesses naturelles de nous faire part de son attitude à l'égard de la décision du président de la Société de développement de la baie James de suspendre, d'arrêter la réévaluation des coûts des travaux reliés au projet de la baie James ce qui, évidemment, rendrait impossible toute discussion, avant Noël, des coûts du projet.

J'aimerais savoir si le ministre a communiqué avec le président de la SDBJ ou si, à l'inverse, le président de la SDBJ a communiqué avec le ministre, si celui-ci est en mesure de nous dire maintenant si la commission parlementaire des richesses naturelles pourra, avant l'ajournement de la session, prendre connaissance des coûts révisés de la baie James.

M. Cournoyer: A la suite de la question du chef de l'Opposition, j'ai, bien sûr, immédiatement, comme il m'appartient de le faire, communiqué avec le président de la Société d'énergie de la baie James, M. Boyd, qui vous avait fait part de ses commentaires lors de la séance de la commission parlementaire. J'ai reçu une lettre qui faisait suite, bien sûr, à la demande que j'ai faite et à la demande que vous lui faisiez vous-même par une lettre. La lettre qu'il m'a donnée, je n'ai pas d'objection à vous la faire parvenir, maintenant que je sais ce qu'il vous aurait répondu si cela eût été par moi.

Je vous donnerai la lettre qu'il vous aurait fait parvenir s'il eut daigné répondre à votre question directement. Vous l'avez?

M. Morin: Ce n'est pas vraiment une réponse; il me réfère à vous.

M. Cournoyer: C'est une excellente réponse; comme toute société d'Etat qui relève d'un ministre devant vous, il doit vous référer à son ministre.

M. Morin: J'attends donc votre réponse maintenant.

M. Cournoyer: Ma réponse est la suivante: je suis prêt à vous donner la réponse de M. Boyd, je suis prêt également à vous la lire.

M. Morin: Allez-y.

M. Cournoyer: D'abord, la première question que vous m'avez posée était: Qu'est-ce que vous pensez, M. le ministre, de cette décision du président de la Société d'énergie de la baie James d'arrêter la réévaluation des taux ou des coûts du système à la baie James?

Il a arrêté les coûts — son explication est correcte à mon sens, je vous le dis — face à l'imprécision qui s'était glissée dans l'évaluation, compte tenu des décisions du gouvernement fédéral et des décisions du gouvernement provincial de limiter les taux d'inflation. Tant et aussi longtemps que les décisions du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral ne lui étaient pas communiquées, il ne pouvait pas continuer d'éva-

luer révolution hypothétique des coûts, en prenant en considération un facteur d'inflation qui pouvait être différent, compte tenu des décisions du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Il n'a fait, cependant, que suspendre l'étude des coûts. Maintenant qu'il connaît ces décisions, il va — selon la lettre que j'ai dans les mains et que je vous communiquerai, je n'ai aucune objection à vous donner la lettre de M. Boyd — tout simplement continuer l'évaluation des coûts hypothétiques, compte tenu de l'évaluation de l'inflation, tel qu'établi par les gouvernements en question, face à leurs propres décisions.

Quant à savoir si je tiendrai une commission parlementaire d'ici décembre ou à la fin de décembre, M. Boyd m'indique que l'engagement qu'il a pris devant vous était que, lorsque la commission parlementaire serait convoquée, il serait disponible comme tout bon président de société. C'est ce que j'ai lu dans les notes qu'il m'a fait parvenir. Je vous communiquerai, mon cher premier ministre... pas "premier" ministre.

M. Morin: Encore un lapsus!

M. Cournoyer: Entre vous et moi, on peut s'échanger un certain nombre de lapsus, n'est-ce pas?

Je vous communiquerai donc, cher chef de l'Opposition, leader parlementaire, etc... la lettre de M. Boyd. Il est entendu que l'engagement que M. Boyd a pris, que les références qu'il fait à ses propres déclarations dans cette lettre indiquent que, lorsque la commission parlementaire sera convoquée, comme tout bon président de société qui relève du gouvernement, il sera là si le gouvernement lui demande d'y être. Et il sera là, lorsque la commission parlementaire sera convoquée. Il m'a indiqué, cependant, il vous l'indique aussi par ma voix, que les estimations ou les évaluations dont il est question, ne seront terminées qu'à la fin de l'année 1975 et non pas au milieu de l'année 1975.

M. Morin: M. le Président, j'aimerais savoir du ministre s'il est satisfait de cette réponse et surtout du délai qui a été indiqué par le président de la SEBJ. Quand est-ce que lui, ministre des Richesses naturelles, a l'intention de convoquer la commission parlementaire? Quand a-t-il l'intention d'exiger que des coûts révisés nous soient soumis? Cela fera deux ans, à ce moment-là, que nous n'avons pas eu de révision des coûts; ce qui constitue une période un peu longue!

M. le Président, je voudrais demander au ministre s'il n'a pas intérêt, autant que l'ensemble de la population, à obtenir une idée de l'augmentation des coûts, du cheminement des coûts.

M. Cournoyer: Il ne m'appartient pas, à ce moment-ci du moins, de faire un commentaire en réponse à la question "commentaireuse" du chef de l'Opposition. C'est un nouveau mot que je viens de créer, mais il commence à être correct dans les genres de questions que nous avons. Ce sont des commentaires que nous avons.

Je ne veux pas contester, d'une façon ou d'une autre, le droit au chef de l'Opposition de faire un commentaire lorsqu'il me pose une question, mais quant à savoir si les coûts dont il est question à la baie James doivent être immédiatement révisés, je ne peux que prendre, à ce moment-ci, l'opinion de M. Boyd.

Cette opinion partagée, je n'en doute point, par le président d'Hydro-Québec, veut que ces coûts, hypothétiques, dans l'hypothèse d'une inflation qui ne serait jamais jugulée, sont susceptibles d'augmenter de telle ou telle façon.

Mais, par ailleurs, la décision des gouvernements fédéral et provincial de tenter, au moins, de juguler l'inflation, pourrait simplement nous faire découvrir des coûts totalement différents de ceux que nous aurions indiqués s'il n'y avait pas eu cette tentative de jugulation des coûts.

Ceci étant dit, il appartient, bien sûr, à la population, représentée par les députés de ce Parlement, de savoir où s'en va Hydro-Québec et la Société d'énergie de la baie James, dans son programme de développement à la baie James en particulier. Là-dessus, je n'ai aucune forme d'objection à ce que la commission parlementaire interroge les dirigeants d'Hydro-Québec, ou les dirigeants de la Société d'énergie de la baie James.

M. Morin: Quand?

M. Cournoyer: Quant à savoir si cela doit se faire d'ici à Noël, je dis: Le jour où j'aurai décidé, comme ministre des Richesses naturelles responsable, que je ne peux pas répondre à vos questions, ici, alors je dirai: Vous poserez vos questions directement aux sociétés. Mais pour le moment, étant donné que je viens ici à tout bout de champ — vous avez remarqué que j'étais plus souvent ici qu'avant; je viens ici pour répondre à vos questions — quand je ne serai pas capable de répondre à ces questions comme ministre responsable de la société de développement, de la société d'énergie, de la société hydroélectrique de Québec, alors peut-être dirai-je qu'il faut convoquer une commission parlementaire.

Mais d'ici là, c'est moi qui suis responsable devant vous. Je vous répondrai du mieux que je peux et j'obtiendrai les réponses pour vous.

Le Président: Dernière question supplémentaire.

M. Morin: J'apprécie énormément, comme spectateur, les techniques du ministre pour échapper aux questions, mais nous étions devant un engagement formel de la SEBJ de nous fournir des chiffres révisés.

Le Président: A l'ordrel

M. Morin: Devant cet engagement formel, je veux savoir du ministre, une bonne fois, s'il peut nous donner une indication quant au moment où il va convoquer la commission parlementaire, une réponse bien précise.

M. Cournoyer: Quelque chose de précis? C'est lorsque je serai incapable — le "je serai incapable", c'est moi qui vais juger cela —

M. Morin: M. le Président, incapable de quoi?

Le Président: A l'ordrel

M. Cournoyer:... comme Parlement... Pardon, M. le Président, vous étiez debout.

Le Président: Je n'ai pas permis la question, je ne vais pas permettre la réponse.

M. Lessard: M. le Président...

Le Président: Dernière question additionnelle.

M. Lessard: Le ministre pourrait-il nous dire quels sont les coûts estimés de la baie James? Il peut répondre à nos questions? Répondez.

Une Voix: 11. 9.

M. Cournoyer: Les coûts estimés de la baie James? \$11. 9 milliards, \$15. 9 milliards, \$10. 10 milliards, \$40. 2 milliards, je ne le sais pas moi. Que voulez-vous savoir à part cela?

M. Lessard: Convoquez la commission parlementaire.

M. Cournoyer: Pensez-vous qu'il y a quelqu'un qui va vous dire les coûts de la baie James d'une façon...

M. Lessard:... estimés de la baie James.

M. Cournoyer: M. le Président, il n'a pas d'affaire. Il faut un ordre. Pensez-vous qu'il y a quelqu'un...

Le Président: A l'ordrel, s'il vous plaît! Je vais mettre fin très rapidement à la période de questions.

M. Cournoyer: M. le Président...

Le Président: Répondez.

M. Léger: Moi j'aimerais bien cela...

M. Cournoyer: Je n'ai pas peur de vous, mon cher député de Saguenay. Il y a une chose certaine: si vous me trouvez quelqu'un qui est capable de dire exactement quels seront les coûts de la baie James...

M. Léger: Ce n'est pas cela que nous vous demandons.

M. Cournoyer: C'est exactement ce qu'il m'a demandé parce que... Il a peut-être parlé en Inuit, je n'ai rien compris.

M. Burns: Savez-vous ce que cela veut dire, les estimations?

M. Lessard: Les estimations des coûts de la baie James. Quelle est l'estimation actuelle des coûts de la baie James?

M. Cournoyer: L'estimation actuelle... Par qui? Par vous? C'est \$75 milliards.

M. Lessard: Non, par Hydro-Québec; vous répondez au nom d'Hydro-Québec.

M. Cournoyer: \$15. 9 milliards. Vous l'avez lu, à part ça, la dernière fois, l'estimation.

M. Lessard: Ce n'est pas vrai, c'était il y a deux ans.

Le Président: A l'ordre! A l'ordre! Demain, l'honorable ministre... Pouvez-vous répondre demain à votre question?

M. Harvey (Jonquière): Oui, certainement demain.

Le Président: Bon.
Affaires du jour.

Travaux parlementaires

M. Levesque: M. le Président, demain matin, à compter de dix heures, la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration se réunira au salon rouge pour l'étude, article par article du projet de loi no 20, Loi sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction.

Egalement demain matin, à la salle 91-A, à compter de dix heures et trente, plutôt, pour la prochaine commission, commission des engagements financiers. Donc, à dix heures, au salon rouge, commission du travail; à dix heures trente, à la salle 91-A, les engagements financiers.

Article 38).

M. Roy: M. le Président, en vertu de l'article 34...

Le Président: Le député de Beauce-Sud.

M. Roy:... la journée du mercredi est une journée où, habituellement, le gouvernement répond aux questions qu'il y a au feuilleton. Il y a effectivement une question que j'ai posée le 21 mars, oui le 21 mars, à l'article no 13. Comme le premier ministre se vante d'être le premier ministre le mieux informé du Canada, voire même du monde entier, j'aimerais savoir comment il se fait qu'on ne répond pas à cette question, alors que j'ai demandé des détails bien précis. On se rappellera, M. le Président, qu'il s'agit du fameux voyage en Europe, pour lequel nous attendons toujours de savoir combien il a coûté au gouvernement de la province, aux contribuables du Québec.

C'était, le 21 mars. Or, nous sommes au-

jourd'hui le 12 novembre, le lendemain du 11, Jour du Souvenir, et je m'aperçois que le gouvernement semble avoir perdu la mémoire, ou il a perdu ses comptes, je ne sais pas. J'aimerais savoir du leader du gouvernement quand on va répondre à cette question et aux autres aussi.

M. Levesque: M. le Président, je pourrais peut-être simplement dire que c'est le chiffre 13 qui est malchanceux, mais je pense bien que ce ne serait pas une réponse satisfaisante pour le député de Beauce-Sud. Je dirai que j'ai pris note, comme je l'ai fait la semaine dernière, de deux questions posées par le député de Maisonneuve. Un instant, est-ce qu'on peut se comprendre, voulez-vous parler tous en même temps?

J'ai dit que, comme c'est arrivé la semaine dernière, le député de Maisonneuve m'a indiqué deux questions auxquelles il aurait aimé avoir une réponse et j'ai immédiatement communiqué, dans chaque cas, avec ceux qui sont soi-disant responsables de ces réponses et je m'attends de pouvoir y répondre dans un avenir prochain.

Quant à la question no 13, du député de Beauce-Sud, je vais également en prendre note et demander qu'on fasse diligence. Mais dans tous les cas, on comprendra que je ne réponds aux questions que lorsque j'ai en ma possession les réponses. On n'aura qu'à le demander au député de Johnson, le chef de l'Union Nationale, qui a agi comme leader parlementaire; il ne pouvait créer des réponses.

De plus, cette semaine, j'ai donné instruction pour que, sur chacune de ces questions, une lettre personnelle soit préparée pour ma signature et adressée à tous les chefs de service, les incitant à répondre dans les plus brefs délais. Je ne peux faire plus, M. le Président. J'accorde ma meilleure collaboration aux membres de cette Chambre et j'espère pouvoir, dans les jours qui suivent, même si ce n'est pas un mercredi, déposer des réponses.

M. Burns: M. le Président, simplement sur cette question, j'ai une brève remarque à faire. Est-ce que le leader du gouvernement — et je renchéris sur ce que vient de dire le député de Beauce-Sud — se rend compte qu'actuellement il y a 23 questions au feuilleton? Je ne parle pas des questions 24 et suivantes qui datent de plus tard, mais il y a 23 questions qui ont été posées entre le 20 mars et le 3 juin, auxquelles il n'y a pas de réponse actuellement.

Je signale, par exemple, une question qui ne semble pas poser de problème, la question no 17, posée par le député de Chicoutimi, qui demande simplement ce qu'on verse actuellement aux pensionnés de l'Assemblée nationale en vertu de la Loi de la Législature. Ce n'est pas compliqué, ce sont des documents qu'on a, sauf qu'on ne peut pas le demander à la période de questions normale. Vous avez des motions, M. le Président, entre les articles 40 à 61, dont quelques-unes, évidemment, sont des questions débattables, je ne parle pas de celles-là.

Parmi les autres, les motions pour dépôt, ce sont des choses qui, dans la plupart des cas, sont très simples. Je pense, par exemple, à la motion de dépôt que je fais pour savoir quels sont les montants qui ont été versés; je demande seulement un original ou une photocopie, recto et verso, à l'article 43, des montants versés au député de Louis-Hébert. Il me semble que ce sont des choses absolument normales. Il me semble que, dans l'intérêt de tout le monde, on devrait donner réponse à ces questions.

Il y a la question no 14 au nom du député de Saguenay. Ce sont des choses simples et cela permet de libérer le feuillet. Si, véritablement, il y a des questions qui traînent, à ce moment-là, cela nous cause un certain nombre de problèmes parce que ce sont des informations que l'on croit utiles.

M. Levesque: Je veux bien prendre ma part de responsabilité, mais je ne veux pas prendre la responsabilité de tous les fonctionnaires du gouvernement en même temps. Je ne veux pas, non plus, prendre la responsabilité du genre de questions souvent posées par l'Opposition, des questions dont ils ont...

M. Burns: Comme quoi?

M. Levesque:... ou peuvent avoir facilement la réponse.

M. Burns: Quoi, par exemple?

M. Levesque: Voulez-vous me laisser finir?

M. Burns: Non, mais comme quoi? Donnez-moi un exemple.

M. Levesque: Vous me poserez la question après que j'aurai fini de parler.

M. Burns: Donnez-moi un exemple.

M. Levesque: Vous me poserez la question après que j'aurai fini de parler.

M. Burns: Oui.

M. Levesque: Ou bien ce sont des questions idiotes, ou ce sont des questions qui demandent des recherches inouïes, qui causent des dépenses considérables pour donner des réponses qui ne font que satisfaire une sorte de curiosité plus ou moins légitime.

Prenons un exemple. Le député vient de parler de donner la liste des personnes à qui une pension est actuellement versée en vertu de la Loi de la Législature. Pourquoi ne demande-t-on pas la liste des pensions versées à tous les fonctionnaires du gouvernement depuis le commencement du monde?

M. Burns: Ce n'est justement pas ce qu'on demande.

M. Levesque: On pourrait le faire, ce serait intéressant.

M. Lessard: Cela a déjà été demandé.

M. Burns: On ne demande pas cela.

M. Levesque: Il y a des genres de questions qui sont posées comme cela.

M. Lessard: Cela a déjà été demandé.

M. Burns: Oui, mais on ne le demande pas.

M. Levesque: Lorsque l'on pose la question, de quel député veut-on avoir le montant de la pension? Est-ce qu'on veut savoir...

M. Burns: La liste des pensionnés, actuellement. Est-ce clair?

M. Levesque:... le montant de la pension du chef du Parti québécois ou d'un autre? Qu'on le dise.

M. Burns: La question no 17 est bien claire.

M. Levesque: C'est facile à contrôler. Vous n'avez qu'à prendre le nom du député, le temps qu'il a été ici, si vous voulez le savoir. Regardez la loi et vous allez avoir la réponse. Vous n'avez besoin de personne pour faire cela.

M. Burns: Ce n'est pas vrai, cela.

Le Président: A l'ordre! Messieurs!

M. Levesque: Voyons donc!

M. Roy: J'invoque le règlement, M. le Président.

M. Burns: Ce n'est pas vrai, M. le Président. Je ne voudrais pas que le leader du gouvernement nous laisse avec cette impression. C'est absolument faux, parce que je ne sais pas quel est le montant que chaque individu, dépendamment des différentes fonctions qu'il a occupées au moment où il siégeait à l'Assemblée nationale, a reçu. Je ne sais pas quelles sont ses contributions.

M. Levesque: Le député peut le savoir...

M. Burns: Bien, voyons donc!

M. Levesque:... s'il était whip ou s'il était leader.

M. Burns: Vous savez fort bien que ce n'est pas cela. C'est absolument faux.

Le Président: A l'ordre, messieurs!

M. Levesque: Ou s'il était président de commission.

M. Burns: C'est absolument faux.

Le Président: A l'ordre!

M. Levesque: Il peut le savoir.

M. Burns: C'est absolument faux.

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre! Je pense qu'on pourrait mettre fin à ce débat. Vous avez eu l'occasion de répondre. Voyons, on n'est pas pour passer l'après-midi sur cette question.

Affaires du jour.

M. Burns: C'est cela, des questions simples, M. le Président, qu'on pose.

**Motion de M. Robert Burns
concernant le salaire minimum (suite)**

**Motion d'amendement
de M. Gérald Harvey**

Le Président: L'honorable député de Saint-Jean.

M. Jacques Veilleux

M. Veilleux: M. le Président, la semaine passée, le député de Maisonneuve faisait motion "que l'Assemblée est d'avis que le taux de base du salaire minimum doit être porté, rétroactivement au 1er novembre 1975, à \$3 l'heure et être indexé à l'indice du coût de la vie".

Le ministre du Travail, en réponse à ma motion, a apporté un amendement, lequel demande que le salaire minimum "soit ajusté conformément aux études récentes faites à la demande du ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre sur une politique de conditions minimales de travail et sur l'application du salaire minimum au Québec." Nous avons eu l'occasion d'entendre l'argumentation du député de Maisonneuve et d'entendre, si on peut l'appeler ainsi, l'argumentation du député de Saguenay.

Il me serait facile, cet après-midi, de répondre au député de Saguenay en parlant de tout sauf du problème qui est devant nous, qui est le salaire minimum.

J'aimerais mieux m'attarder à l'intervention du député de Maisonneuve qui, elle, était plus consistante que celle de son collègue de Saguenay qui, lui, n'avait pas compris la motion que son collègue le député de Maisonneuve faisait.

M. le Président, on entend, depuis longtemps, que vous soyez devant des étudiants à l'université Laval en compagnie du député de Lafontaine ou ailleurs, ce qu'on entend de la part des tenants du Parti québécois; ce sont les mots "indexation au coût de la vie", "indexation de l'impôt au coût de la vie", "indexation du salaire minimum au coût de la vie". J'aimerais relever ici ce que le ministre du Travail disait, la semaine passée, relativement à

cette indexation. Si le Parti québécois avait été au pouvoir en 1950 au Québec, et qu'il avait indexé le salaire horaire minimum effectif à cette période, soit \$0.42 l'heure, on ne serait certainement pas rendu, aujourd'hui, à un salaire minimum de \$2.60. Parce que si nous regardons les statistiques, il est dit que l'indice du salaire minimum a augmenté — et d'ailleurs le ministre du Travail l'a mentionné, la semaine passée — d'au-delà de 447.6% comparativement à l'indice des prix à la consommation qui, lui, a augmenté de 113.1%.

Voilà dans quel état serait le salaire minimum; si nous prenions la deuxième partie de la motion du député de Maisonneuve, nous ne serions pas rendus au taux que nous avons à l'heure actuelle qui est de \$2.60. Il faut quand même indiquer, lorsqu'on parle de salaire minimum — le ministre l'a dit la semaine passée — le salaire minimum a augmenté dans ces dernières années d'au-delà de 70%. Si je ne me trompe pas, c'est 73% ou 75%. Le député d'Anjou mentionne 78%. Cette mesure s'applique autant aux hauts salariés qu'à ceux qui n'obtiennent que le salaire minimum.

Depuis deux ans, au moins, le gouvernement du Québec ne considère pas comme étant un revenu imposable ajouté à un salaire, même au salaire minimum, les allocations familiales que retirent les familles, même si elles gagnent strictement le salaire minimum.

Il faut quand même dire que le gouvernement du Québec, le ministre des Finances, lors de son dernier discours sur le budget, pour l'année 1975/76, s'était refusé, à la demande expresse de l'Opposition, notamment du chef de l'Opposition officielle à indexer l'impôt, parce que si on avait indexé l'impôt, nous aurions eu ceci: Un contribuable célibataire qui gagnerait \$3,000 paierait, si l'impôt avait été indexé, exactement \$97. Autrefois il payait \$113; si l'impôt avait été indexé, il aurait payé \$97 et, selon la formule du ministre des Finances, cette personne ne paie absolument rien comme impôt, sinon, peut-être \$10 ou \$12. Voilà la différence pour les moins bien nantis: le gouvernement cherche plutôt, du rattrapage au lieu de se contenter d'indexer soit l'impôt, ou soit les revenus.

M. le Président, face à tout cela, le ministre du Travail nous a fait une proposition beaucoup plus intéressante.

Il avait même devancé la motion du leader de l'Opposition officielle parce que mardi de la semaine passée, donc la veille du jour où on commençait à discuter la motion de l'Opposition officielle, il tenait des propos devant certaines personnes à Montréal et lançait à la population du Québec, à chaque parlementaire, un grand défi.

Ce qu'il nous proposait est ce qu'on peut appeler un contrat social. En d'autres mots, le ministre actuel du Travail nous propose autre chose que de se contenter de donner strictement un salaire à la fin de la semaine à ceux qui ne sont pas couverts par une convention collective.

Je vois le chef de l'Opposition officielle qui, les yeux tout grands, se prépare à boire les paroles du député de Saint-Jean, qui vont confirmer

sans contredit les propos du ministre du Travail. Je suis persuadé qu'à la fin de mon intervention, tout en se permettant de prendre quelques minutes de réflexion, le chef de l'Opposition officielle relira les propos du ministre du Travail, et, endossera l'amendement proposé par le ministre du Travail.

Le chef de l'Opposition officielle, dans ses visites dans chaque foyer, dans chaque comté, parle souvent de contrat social, de grands défis. En acceptant l'amendement du ministre du Travail, il a justement l'occasion unique d'accepter de relever ce défi que nous propose le ministre du Travail.

Le ministre du Travail ne veut pas oublier le taux de salaire. Dans une convention collective, les gens de l'Opposition officielle le savent, le salaire est important. Il suffit de regarder les présentes négociations pour se rendre compte que c'est important; il suffit aussi de regarder la présente négociation pour se rendre compte qu'il y a autre chose dans une convention collective, qui est peut-être extrêmement important.

D'ailleurs, les chefs syndicaux font la lutte en plusieurs occasions non pour l'augmentation de salaire, mais pour des conditions minimales de travail. C'est ce que propose le ministre du Travail. Il a dit qu'il déposerait au Conseil exécutif, prochainement, un nouveau règlement qui discuterait du taux horaire du salaire minimum, mais le ministre du Travail voudrait qu'en 1976, ensemble, l'entreprise, les membres du gouvernement, la population en général, l'Opposition officielle, les oppositions officieuses et les futures oppositions officieuses, tout ce monde travaille ensemble à relever un grand défi qui est un nouveau contrat social qui comprendrait une refonte en profondeur de la Loi du salaire minimum, laquelle devrait s'appliquer à tous les salariés sans exception, même s'il y a des conventions collectives, même s'il y a des ententes particulières qui sont plus basses que ce que prévoit la Loi du salaire minimum.

Ce que le ministre du Travail voudrait est qu'on relève le défi, qu'on amende la Loi du salaire minimum et qu'on fasse fi de ces petites ententes particulières qui peuvent exister entre certains individus et qui seraient plus basses que le contrat social qu'il nous propose.

C'est beaucoup plus logique, beaucoup plus intéressant pour les petits salariés de relever un défi comme celui que propose le ministre du Travail que de se contenter de voter \$3 l'heure, d'indexer cela au coût de la vie et de s'asseoir sur sa chaise, tel que le propose le leader de l'Opposition officielle.

M. Morin: Commencez par faire cela, ce sera déjà quelque chose.

M. Veilleux: Cela pourrait... Je viens de dire calmement au chef de l'Opposition officielle d'écouter attentivement les propos que je tiendrai. Je lui ai dit que j'étais persuadé qu'après avoir entendu mes propos, qu'après avoir relu le discours ou l'intervention du ministre du Travail la semaine

passée — je connais le chef de l'Opposition officielle, ce grand homme qui aime relever les défis — il va embrasser la cause du ministre du Travail.

Qu'il écoute, M. le Président, qu'il arrête d'intervenir à propos de tout et de rien pour essayer de faire manquer le message que voudrait passer à l'Assemblée nationale, passer au chef de l'Opposition officielle, le député de Saint-Jean.

Si le chef de l'Opposition officielle lit les rapports des études qui ont été faits par le ministre du Travail qui a précédé celui qui est présentement à la tête de ce ministère, il se rendra compte que ce défi couvre des conditions qu'on retrouve normalement dans chaque convention collective.

Qu'il s'agisse, M. le Président, de parler de jours fériés payés, pourquoi celui qui ne gagne que le salaire minimum n'aurait-il pas droit, lui aussi, qu'on lui paie le Jour de l'An et le jour de Noël, à titre d'exemple? Pourquoi? C'est le défi devant lequel nous place le ministre du Travail. Pourquoi celui qui ne gagne que le salaire minimum ne pourrait-il pas — ce sont des questions qu'on doit se poser à l'heure actuelle, sur lesquelles on doit se pencher en 1976 pour trouver la solution, pour créer ce contrat social, pourquoi ne devrions-nous pas prendre le temps de nous interroger — avoir droit, lui aussi, à dix ou quinze minutes de repos le matin et l'après-midi, sans perte de salaire? Pourquoi celui qui ne gagne que le salaire minimum n'aurait-il pas droit, lui aussi, à des périodes de repas payées, exactement comme on le retrouve n'importe où? Pourquoi celui qui gagne le salaire minimum ne pourrait-il pas avoir des heures maximales de travail chaque semaine et, s'il excède ces heures, être payé à temps et demi?

Pourquoi, M. le Président, l'Opposition officielle n'accepte-t-elle pas d'étudier et de se pencher sur ces problèmes et de relever le défi que nous lance le ministre du Travail? M. le Président, je convie fortement l'Opposition officielle à accepter cette motion d'amendement du ministre du Travail, à se pencher sur ces problèmes, à accepter de relever ce défi et à donner enfin à la masse des travailleurs, qui n'ont, à l'heure actuelle, que \$2. 60 l'heure, des conditions minimales de travail, minimales décentes de travail tel que nous le propose le ministre du Travail. Merci M. le Président.

Le Vice-Président (M. Blank): Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent parler sur la motion d'amendement?

M. Morin: Avons-nous quorum, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Blank): Est-ce qu'il y a des commissions?

Une Voix: Oui.

Le Vice-Président (M. Blank): S'il y a une commission, il y a quorum.

Une Voix: Quelle commission?

Une Voix: Il n'y a pas de commission.

Le Vice-Président (M. Blank): Nous avons quorum maintenant. Est-ce que la Chambre est prête à se prononcer sur la motion d'amendement?

Le chef de l'Opposition officielle de Sa Majesté.

M. Jacques-Yvan Morin

M. Morin: M. le Président, ce débat survient au moment où les gouvernements commencent enfin à admettre qu'il existe un grave problème de hausse du coût de la vie.

Dans une perspective comme celle-là, le salaire minimum ne constitue pas une question abstraite, mais un problème bien concret pour quelque 300, 000 Québécois, 300, 000 Québécois, plus leurs femmes et leurs enfants; c'est-à-dire que ce dont nous débattons en ce moment touche entre le cinquième et le sixième de la population québécoise.

Depuis quelques semaines, les autorités fédérales, bientôt suivies du gouvernement québécois, ont fini par admettre qu'il est presque impossible de contrôler les prix de façon efficace. Je ne doute pas qu'il sera facile de contrôler les salaires; effectivement, le projet de loi fédéral C-73 et le projet de loi qui nous a été soumis et que nous allons débattre au cours des prochains jours, le projet de loi no 64 sur les mesures soi-disant anti-inflationnistes tentent de mettre en place des mécanismes de contrôle de l'inflation.

M. le Président, tout le monde admet qu'il sera beaucoup plus difficile de contrôler les prix et les profits. De fait, les prix ont continué de monter depuis que le premier ministre fédéral a annoncé ses projets et depuis que le gouvernement du Québec a déposé en Chambre son projet sur lequel nous ne sommes pas éclairés autant qu'il le faudrait, puisque le gouvernement du Québec, contrairement à ce qu'a fait le gouvernement d'Ottawa, n'a pas déposé un document avec son projet de loi, dans lequel il nous aurait décrit les politiques de contrôle des salaires et des prix qu'il entend suivre et les pourcentages d'augmentation sur lesquels il entend aligner sa conduite.

Effectivement, durant le mois d'octobre, le coût de la vie a augmenté de près de 1%. Si nous nous tournons vers les statistiques relatives à l'année écoulée, nous constatons que, d'août 1974 à août 1975, nous avons été témoins d'une augmentation générale des prix de 11. 3%. Dans le domaine alimentaire, la situation est encore plus grave et nous avons atteint, toujours pour la même période, un taux de 13. 8%. Ce sont là des taux que personne ne conteste puisqu'ils nous viennent du Bureau fédéral de la statistique lequel, en ces matières, est censé savoir ce dont il parle.

L'inflation a donc été pire en 1975 qu'elle ne l'avait été en 1974, contrairement aux prévisions dont les gouvernements nous avaient fait part l'année dernière.

Voilà le contexte concret, l'arrière-plan sur le-

quel se dessine maintenant la question de l'augmentation du salaire minimum à \$3 l'heure, salaire minimum qui serait indexé pour tenir compte automatiquement, désormais, de l'augmentation du coût de la vie.

Or, M. le Président, le salaire minimum est gelé depuis des mois à \$104 par semaine — nous tenons pour acquis qu'une personne travaille 40 heures — parce que le gouvernement, à ce qu'on nous a dit, ne veut pas nuire à l'industrie.

J'entendais l'autre jour des propos alarmistes: "Nous allons perdre des congrès, nous allons créer une situation impossible pour certains entrepreneurs". Mais, M. le Président, le rapport Castonguay a répondu, par le détail, dans une analyse plus méticuleuse que toutes celles qui ont été soumises dans le passé au gouvernement, à toutes ces objections.

Non seulement le salaire minimum est gelé à \$104 par semaine, mais il n'est pas indexé. Tout à l'heure, j'entendais le député de Saint-Jean — qui semble être allé se reposer après l'immense effort qu'il a fait pour prononcer son discours — dire: Il faudrait, pour que les travailleurs puissent obtenir l'indexation, qu'ils aient deux semaines de congé qu'ils n'ont pas actuellement. Il faudrait qu'ils puissent ne pas être congédiés n'importe quand, comme c'est le cas en vertu des règlements sur le salaire minimum actuellement. Mais, M. le Président, voilà cinq ans que ce gouvernement aurait pu prendre ces mesures. Voilà cinq ans qu'il aurait pu se rendre aux arguments du député de Saint-Jean. Pourquoi avoir attendu si tard?

Je pense que la réponse saute aux yeux. La proposition du ministre du Travail, de fait, vise surtout à noyer le poisson, à permettre aux gouvernements de voter contre la motion du député de Maisonneuve, tout en ayant l'air de voter en faveur. C'est une motion hypocrite, M. le Président, que d'ajouter après les mots "doit être" le membre de phrase qui se lirait ainsi: "ajusté conformément aux études récentes faites à la demande du ministre du Travail sur une politique de conditions minimales de travail et sur l'application du salaire minimum au Québec".

Mais, M. le Président, nous en avons vu des études sur la question. Et la meilleure étude que nous ayons jamais reçue a été soumise au gouvernement le 7 mars 1975. Voilà donc déjà plusieurs mois que nous sommes en possession des chiffres et des raisonnements de M. Castonguay et de ses collègues.

Or, vous savez ce que nous proposait le rapport Castonguay: \$2. 60 au 1er mai 1975, \$2. 92 au 1er novembre 1975, et enfin, une augmentation à \$3. 17 pour le 1er mai 1976, plus — je tiens à le souligner — l'indexation automatique à période fixe au salaire moyen du Québec.

Nous les avons, ces chiffres, devant nous. Les rapports auxquels se réfère le ministre du Travail, les études récentes, nous les avons devant nous. Qu'en pense-t-il? Soumettra-t-on à cette Chambre des études plus détaillées que celle que M. Castonguay a soumise au ministre en mars dernier? C'est une étude qui a duré des mois. Si je me ré-

fère à l'évolution de ce dossier, c'est au printemps 1974 qu'on avait fait appel à M. Castonguay... Pardon, c'est au début de l'année 1974 qu'on avait confié à celui-ci le mandat de faire des recommandations au gouvernement en matière de salaire minimum.

M. le Président, cette proposition d'amendement, n'est donc qu'un échappatoire, une façon de dire non aux Québécois, alors qu'il était prévu et qu'il avait été annoncé, officiellement, qu'au 1er novembre, les Québécois recevraient \$2. 92 l'heure comme salaire minimum. Le salaire minimum doit être fixé en fonction des besoins des Québécois et de la capacité de l'économie de subvenir à ces besoins. Récemment, j'ai eu l'occasion de réunir un certain nombre de personnes venant de divers milieux pour les consulter de façon très concrète sur ce qu'il en coûte, aujourd'hui, pour vivre au Québec. La perception de cette question n'est pas la même selon le milieu auquel on appartient, selon le salaire que l'on reçoit, et j'ai voulu cerner cette question, mais dans le concret.

J'ai fait réunir un certain nombre de personnes et...

M. Saint-Pierre: Dans le milieu bourgeois.

M. Morin: Non, pas du milieu bourgeois; des gens, ai-je dit, appartenant aux milieux les plus divers. Il y avait 46 personnes...

M. Saint-Pierre: Ce n'était pas à votre congrès.

M. Morin:... et, M. le Président, je ne dis pas qu'il n'y avait pas là une ou deux personnes qui venaient de milieux plus à l'aise, c'est possible, mais nous avons tenté, tous ensemble, dans une discussion qui a duré des heures, de nous mettre d'accord sur ce qu'il en coûte pour vivre, sur les besoins essentiels. A moins qu'on ne me contredise, et je pense que les chiffres que je veux mentionner maintenant sont difficiles à contredire, il a été établi, au cours de cette réunion, que pour se loger convenablement au Québec, à l'heure actuelle, il est très difficile, surtout si on a une famille, de se loger à moins de \$155 par mois. Je pense que cela est vraiment essentiel. On ne peut tomber en dessous de cela à moins d'aller habiter des quartiers qui, sur le plan de la santé, sont loin d'être recommandables.

Sur le plan de la nourriture, on s'est mis d'accord, après une très longue discussion, sur le chiffre de \$100. Je pense que ce chiffre est également assez difficile à contester.

Une Voix: Pour combien de personnes?

M. Bacon: Par mois?

Une Voix: Combien de personnes?

M. Morin: Par personne et par mois. C'est un minimum.

M. Bacon: Me permettriez-vous une question très petite?

M. Morin: Après, quand j'aurai fini, je serai tout à fait disposé à vous entendre. J'ai très peu de temps pour terminer, je n'aurai pas d'objection à répondre aux questions, M. le Président. Je serais même heureux...

M. Bacon: On va vous retenir.

M. Morin:... que le député de Trois-Rivières, nous dise combien il en coûte à une personne normale pour vivre à Trois-Rivières ces temps-ci, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie.

Enfin, M. le Président, compte tenu du coût des vêtements, des médicaments, des lunettes, des souliers, du transport et puis les quelques loisirs modestes qu'une personne doit pouvoir se permettre, on arrivait à un minimum — mais vraiment un minimum — essentiel de \$388 par mois pour une personne seule et de \$570 par mois pour un couple. M. le Président, je tiens à dire que, dès qu'il y a des enfants, évidemment, ces chiffres doivent être repensés selon, évidemment, le nombre d'enfants, leur âge, leurs besoins de même que la question de savoir s'ils sont aux études; tout cela entre en ligne de compte. Il est évident que, dans cette perspective, une personne ne peut pas, surtout si elle a charge de famille, se satisfaire aujourd'hui de \$104 par semaine.

M. Saint-Pierre: M. le Président...

M. Morin: C'est impossible d'arriver à vivre avec cela et c'était l'avis unanime des personnes consultées, même de celles qui gagnaient plus que le montant requis. C'était...

M. Saint-Pierre: Est-ce que le chef de l'Opposition me permet une question?

M. Morin: Après, si vous le voulez, parce que j'ai presque terminé.

M. Saint-Pierre: C'est sur un point dont vous venez de parler. Est-ce que vous pouvez me dire, d'après le rapport Castonguay, quel est le pourcentage des gens retirant le salaire minimum qui ont une charge de famille?

M. Morin: M. le Président, si le ministre veut intervenir par la suite pour rectifier mes chiffres ou mes propos, il est libre de le faire, ce n'est pas moi qui va l'en empêcher.

M. Saint-Pierre: Vous ne l'avez pas dit: 9%.

M. Morin: Mais il me reste très peu de temps...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! En fait, c'est terminé.

M. Morin:... pour conclure. Je pose la question, question bien concrète: Comment un père de

famille peut-il élever, aujourd'hui, convenablement ses enfants avec \$104 par semaine? Or, il y a des gens qui en sont réduits à cela.

M. le Président, ce que nous demandons, ce n'est tout de même pas le Pérou. Nous demandons que le salaire soit porté à \$3 l'heure. C'est conforme au contenu du rapport Castonguay et à l'évolution de la conjoncture économique.

M. Harvey (Jonquière): Ce n'est pas le gouvernement, Claude Castonguay.

M. Morin: Le gouvernement dispose de plusieurs études sur la question et il est...

M. Harvey (Jonquière): Il me semble...

M. Morin:... depuis longtemps en mesure de se prononcer. Aucune n'a été plus fouillée que le rapport Castonguay et c'est pourquoi nous disons que \$120 par semaine...

M. Harvey (Jonquière): C'est une opinion.

M. Morin:... ce n'est vraiment pas abuser. C'est même tout juste le minimum nécessaire pour vivre aujourd'hui.

Aussi, je suis obligé de conclure que la motion d'amendement du ministre du Travail vise essentiellement, étant donné qu'il possède déjà les rapports, étant donné qu'il est en mesure de se faire une idée, déjà, sur la portée de notre proposition; la proposition d'amendement du ministre constitue un échappatoire et une manoeuvre, que je qualifierais d'hypocrite, pour permettre aux gouvernements de voter contre la motion du député de Maisonneuve tout en ayant l'air de voter pour. Merci.

M. Harvey (Jonquière): Regardez-vous dans le miroir.

Le Président suppléant (M. Gratton): Est-ce que l'Assemblée est prête à se prononcer sur cette motion d'amendement?

Des Voix: Oui.

Le Président suppléant (M. Gratton): L'honorable député de Saint-Jacques.

M. Claude Charron

M. Charron: Je m'en voudrais que les députés libéraux n'aient pas l'occasion de participer au débat de façon plus active sur ce sujet. J'interviendrai donc pour permettre au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est sur le "stand by", et à un certain nombre de "back benchers" également de se livrer au débat après que je serai intervenu.

Les propos de conclusion du chef de l'Opposition seront les miens quant à mon introduction parce qu'il est évident, au moment où la majorité vient d'exprimer qu'elle est prête à trancher la

question claire qu'avait posée le député de Maisonneuve par la formule ambiguë qu'a proposée le ministre du Travail, qu'elle n'a pas l'intention d'aller plus loin dans ce débat. Le député de Maisonneuve avait eu l'avantage de poser une question claire à l'Assemblée: Est-ce que vous croyez que le salaire minimum devrait être porté, aujourd'hui, à \$3 l'heure? L'opinion de l'Opposition officielle et du chef de l'Union Nationale qui s'est prononcé en faveur de cette motion est: oui.

De l'autre côté, ils ne pouvaient manifestement pas dire non. Il fallait trouver, comme la dernière fois, une échappatoire. La dernière fois, cela avait été de faire pleurer l'Assemblée sur le sort des petites entreprises. J'imagine que le ministre de l'Industrie et du Commerce répétera ce numéro au besoin avant l'heure de tombée du vote. Cela avait été, à d'autres occasions, de faire reconnaître à l'Assemblée qu'il y avait actuellement des études en cours et que le principe sacré des études en cours, voie d'échappatoire par excellence des gouvernements qui ne veulent pas prendre de décision, était, à l'occasion, la meilleure source qu'ils pouvaient remettre à l'Assemblée quant à la décision à prendre.

J'ai retrouvé, dans ce débat où les libéraux s'étaient cachés et camouflés comme ils essaient de le faire encore cette fois, au moment où nous avons proposé de mettre le salaire minimum à \$2. 50, cette affirmation de l'ancien ministre du Travail. Il était peut-être déjà un ministre dégradé, mais il occupait quand même, à cette époque, le poste qu'aujourd'hui le député de Jonquière...

M. Harvey (Jonquière): Soyez poli.

M. Charron:... a beaucoup de difficulté à remplir. Il disait, en terminant son intervention sur ce débat, ceci. En parlant du rapport Castonguay, sur lequel, à l'époque, on faisait des gorges chaudes, c'était l'ancien ministre des Affaires sociales, c'était une personne très remarquable, il fallait attendre que cet économiste soumette ses études. Il ne disait pas, à ce moment-là, ce que le ministre du Travail a lancé comme interjection tantôt: Claude Castonguay, ce n'est toujours pas le gouvernement du Québec!

M. Harvey (Jonquière): J'invoque le règlement.

Le Président suppléant (M. Gratton): L'honorable ministre sur une question de règlement.

M. Harvey (Jonquière): J'invoque le règlement. Je n'ai jamais eu de mauvais mots pour mon ex-collègue des Affaires sociales que je considère et que je considérerai toujours, M. Claude Castonguay, comme un homme de valeur. J'ai dit que M. Claude Castonguay, qui a été chargé d'une étude, n'était pas le gouvernement du Québec et je le répète.

M. Charron: C'est exact.

M. Harvey (Jonquière): Alors, que le député de Saint-Jacques ne tente pas de me discréditer parce que je n'ai prononcé aucune parole...

M. Charron: Avant que vous essayez de...

M. Harvey (Jonquière):... désobligeante à l'endroit de mon ex-collègue et ancien patron Claude Castonguay. C'est cela, la vérité.

M. Charron: Vous voyez comme il est chatouilleux, celui qui a présenté la motion d'amendement.

M. Harvey (Jonquière): Je n'aime pas l'hypocrisie qu'a mentionnée votre chef.

M. Charron: C'est parce que vous savez fondamentalement...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs, à l'ordre!

M. Charron:... l'hypocrisie de l'amendement que vous avez apporté.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

M. Charron: Ce qu'il a dit est exact, comme l'interjection qu'il a lancée, en dehors du règlement, au cours de ce débat. Il a dit: Claude Castonguay, ce n'est toujours pas le gouvernement. C'est vrai que ce n'est pas le gouvernement, sauf que quand Claude Castonguay était à l'étude, là, il fallait respecter Claude Castonguay.

M. Harvey (Jonquière): Certainement!

M. Charron: C'était quasiment le gouvernement. Je vais même vous dire ce que votre prédécesseur, celui qui traîne aux Richesses naturelles aujourd'hui, disait dans le débat.

M. Harvey (Jonquière): Je l'ai lu.

M. Charron: Il disait ceci, le 1er mai, page 597 de nos débats: "Je suis prêt à prendre l'engagement vis-à-vis de cette Assemblée..." Quand on sait qui le prenait, cela a plus ou moins de valeur, mais peu importe, il était ministre du Travail et il devait parler au nom du gouvernement comme celui qui camoufle actuellement la motion du député de Maisonneuve sous son nom, le ministre actuel du Travail, reflète l'opinion du gouvernement. On n'a qu'à voir le silence des députés libéraux alentour pour savoir comment ils apprécient l'hypocrisie du ministre du Travail actuel dans son amendement.

M. Saint-Pierre: Irresponsable! Irresponsable!

M. Charron: L'ancien ministre du Travail disait ceci...

M. Saint-Pierre: Irresponsable.

M. Charron:... Je suis prêt à prendre l'engagement devant cette Assemblée de vous soumettre toutes les études de mes économistes, avant de

prendre une prochaine décision sur le salaire minimum. Si cette étude conclut que le salaire minimum doit être porté à \$3, on sera tous heureux. Je conviens de le mettre à \$3, mais, pour le moment, j'ai couru le risque à \$2. 10 et je ne prendrai pas \$2. 50, disait-il. Cette étude a été déposée, celle qui était sacrée, celle qui était l'étude de référence, à ce moment, a été déposée. Pour les autres études, voulez-vous que je vous dise le truc, M. le Président, si le ministre du Travail nous prend pour des dingues et des valises, à ne pas être capables d'en prendre. Quand une étude est trop catégorique, on en commande cinq autres qui feront aboutir à des études contradictoires. Et quand on ne veut pas prendre des décisions après une étude catégorique soumise par un homme de calibre, on s'efforce de grenouiller des économistes dans un coin et dans un autre qui vont nous soumettre le contraire. C'est dans ce bateau que voudraient embarquer, non seulement l'Opposition officielle et l'Assemblée, si ce n'était que cela, M. le Président, mais les 300, 000 travailleurs dont nous parlons aujourd'hui. Et c'est ce qui est beaucoup plus grave.

Il nous a dit, le ministre du Travail, en présentant son amendement, qu'il disposait dans son ministère d'un nombre d'études contradictoires sur...

Ah! bien là, si vous pensez que je suis en train de vous mentir, il y a toujours bien un bout. Je vais vous citer ce que vous avez dit la semaine passée.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! Veuillez vous adresser au président.

M. Charron: Il nous a dit, la semaine dernière...

M. Saint-Pierre: M. le Président, ramenez à l'ordre.

M. Charron:... qu'il y avait tellement d'études allant d'un bout à l'autre...

M. Harvey (Jonquière): De l'eau froide. Si le pot fait mal, prends de l'eau froide.

M. Charron:... situant celle de l'ancien ministre des Affaires sociales...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs, un à la fois, s'il vous plaît!

M. Harvey (Jonquière): De l'eau froide.

M. Charron: S'il essaie là... Là, par exemple, il y a toujours bien un maudit bout à nous mentir de même.

M. Saint-Pierre: Le Dr Laurin, le Dr Laurin, on veut le Dr Laurin.

M. Charron: Il a dit la semaine dernière...

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, j'invoque le règlement.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs!

M. Harvey (Jonquière): J'invoque le règlement.

Le Président suppléant (M. Gratton): Question de règlement.
Le ministre du Travail.

M. Harvey (Jonquière): Le député de Saint-Jacques vient de dire qu'il y a un bout à mentir comme cela en Chambre. Ce que j'ai dit...

M. Charron: C'est ce que vous venez de me faire.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs!

M. Harvey (Jonquière): Je lui demande de retirer ses paroles.

M. Charron: Du tout.

M. Harvey (Jonquière):... parce que je vais répéter ce que j'ai dit.

M. Charron: Du tout. Je ne retirerai pas mes paroles.

M. Harvey (Jonquière): J'ai dit que, dans les études...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! Un instant, s'il vous plaît!

M. Charron: Il a menti quand il vient dire qu'il n'a pas dit cela la semaine passée, parce que je vais vous le prouver, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs! S'il vous plaît, j'aimerais entendre ce que le ministre va dire.

M. Harvey (Jonquière): Moi, j'ai bien dîné et j'ai pris du bon café, M. le Président, puis je veux prendre mon temps...

Le Président suppléant (M. Gratton): Venez-en à la question de règlement, s'il vous plaît.

M. Harvey (Jonquière): Je vais y venir. Le député de Saint-Jacques n'a pas le droit, d'après les règlements, de m'accuser d'avoir menti en cette Chambre, au moment où j'ai présenté l'amendement. En présentant l'amendement, j'ai dit que les études que nous avons, à part celle faite, présidée par Claude Castonguay et appuyée par...

M. Lessard: A l'ordre, M. le Président...

Le Président suppléant (M. Gratton): Un instant.

M. Lessard: M. le Président, il y a l'article 96.

M. Harvey (Jonquière):... en collaboration avec...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs!
Question de règlement.
Le député de Saguenay.

M. Lessard: M. le Président, je soumets qu'il y a un article 96 qui permet au député de venir s'expliquer sur l'intervention qu'il a faite...

M. Harvey (Jonquière): J'invoquais le règlement pour faire retirer un mot.

M. Lessard:... la semaine dernière.

Le Président suppléant (M. Gratton): Messieurs!

M. Bédard (Chicoutimi): C'est une question de privilège.

M. Lessard: Sur votre question de privilège, si vous demandez au député de Saint-Jacques de retirer ses paroles, c'est une autre affaire.

M. Harvey (Jonquière): C'est ce que j'ai fait.

M. Lessard: Mais si, par exemple, le ministre veut expliquer le discours qu'il a fait la semaine dernière, il se doit de le faire en vertu de l'article 96 des règlements. Vous me dites que j'ai raison, M. le Président, je m'assois immédiatement.

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, c'est ce que j'ai demandé.

M. Lessard: Donc, après l'intervention du député de Saint-Jacques.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

M. Harvey (Jonquière): J'ai demandé au député de Saint-Jacques de retirer ses paroles, parce que je n'ai pas menti en cette Chambre et il n'a pas le droit de faire une affirmation de même.

M. Charron: Sur la question de règlement. On va d'abord s'entendre pour situer exactement où vous avez menti, avant de soutenir encore que vous mentez.

Je n'ai pas dit, M. le Président, qu'il avait menti la semaine dernière, lorsqu'il a fait son exposé. J'ai dit qu'il vient de mentir à l'instant même, quand j'étais en train de rappeler à l'Assemblée que, la semaine dernière, il nous a effectivement dit qu'il disposait de nombre d'études contradictoires. Il nous a même précisé, à cette occasion, le brillant jeune homme de Québec, le brillant ministre de Québec, que l'étude du rapport Castonguay se situait au milieu de ce qu'il avait comme études d'économistes. Certaines allant beaucoup moins loin et certaines allant beaucoup plus loin.

M. Harvey (Jonquière): Trois études.

M. Charron: Est-ce que c'est ce qu'a dit le ministre du Travail aujourd'hui? Je ne vous demande pas de le lui demander, il pourrait vous mentir encore. Je vous incite plutôt à vous référer au journal des Débats de la semaine dernière et vous verrez qu'il a effectivement affirmé cela. J'ai le journal des Débats devant moi.

Il ment aujourd'hui...

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, voulez-vous vous faire répéter ce que j'ai dit dans le journal des Débats?

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

M. Charron: Il ment aujourd'hui.

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, j'invoque le règlement.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Harvey (Jonquière): Quand j'ai dit que l'étude Castonguay se situait dans le milieu, regardez ce que j'ai dit avant et je vous invite à lire le journal des Débats. J'ai dit qu'il y avait eu une étude.

M. Lessard: Question de règlement.

M. Harvey (Jonquière): J'ai dit qu'il y avait eu une étude...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, s'il vous plaît! Un instant, s'il vous plaît! J'ai l'intention de consulter le journal des Débats pour savoir qui a dit quoi et quand; en attendant, j'inviterais le député de Saint-Jacques à terminer son allocution sur la motion d'amendement, avec la permission de l'honorable ministre.

Le député de Saint-Jacques.

M. Hardy: M. le Président, un instant.

Le Président suppléant (M. Gratton): L'honorable ministre des Communications sur une question de règlement.

M. Hardy: La question n'est pas de savoir si le ministre du Travail, dans l'esprit du député de Saint-Jacques, a dit ce qu'il pense être la vérité ou non. Le règlement oblige chaque membre de cette Chambre à prendre la parole d'un autre opinant. Dans son for intérieur, le député de Saint-Jacques peut bien penser ce qu'il veut, comme nous pouvons très bien penser ce que nous voulons du député de Saint-Jacques, mais le règlement exige que l'on prenne la parole d'un opinant ou d'un membre de cette Chambre. Par voie de conséquence, on ne peut pas accuser une autre personne d'avoir menti. Je pense que, lorsque le mi-

nistre du Travail exige que le député de Saint-Jacques retire ses paroles, il est complètement dans son droit.

Si le député de Saint-Jacques a des leçons de morale à donner à d'autres sur le plan de la vérité, il devrait commencer par donner l'exemple et respecter le règlement qui régit des travaux de cette Chambre.

Le Président suppléant (M. Gratton): Le député de Saint-Jacques.

M. Charron: Nous ne participons pas plus, ni vous, ni moi, à la couverture qu'on essaie de donner de ce débat du côté de l'Assemblée. Il reste ceci et c'est ce que j'étais en train de vous rappeler. Il y avait un engagement...

Une Voix: Un instant!

Le Président suppléant (M. Gratton): Le député de Saint-Jacques pourrait-il retirer les paroles à l'effet que le ministre aurait menti, quitte à terminer son intervention après?

M. Charron: Attention un peu. Avant de me soumettre à votre demande, je vais donc reprendre le débat.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! Oui.

M. Charron: J'étais prêt à le quitter, mais, si vous me le demandez, je vais le reprendre. Le ministre a soutenu que j'avais affirmé qu'il avait menti, mais pas au bon endroit. C'est ce que j'étais en train de vous expliquer. Quand j'ai dit, tout à l'heure, qu'il avait menti, ce n'est pas la semaine dernière qu'il l'a fait. Je ne sais pas, moi en fin de compte. Comme le dit le député de Terrebonne, qui se pratique à être leader parlementaire, c'est réel, c'est exact; je dois prendre sa parole de la semaine...

M. Hardy: A quoi vous pratiquez-vous, vous, quand vous faites vos scènes?

M. Charron:... dernière. Mais ce qui est bien différent de cela, c'est que, lorsque j'ai affirmé que, la semaine dernière, le ministre du Travail nous a dit et nous a affirmé qu'il disposait d'études qui allaient d'un panier à l'autre, au centre desquelles se trouvait probablement, comme milieu moyen, le rapport Castonguay et lorsque j'ai dit cela tout à l'heure devant vous, M. le Président, il a dit: C'est faux, je n'ai pas dit cela, c'est là qu'il a menti, parce qu'il l'a dit la semaine dernière. Il l'a même répété. Il n'avait pas d'affaire à m'interrompre illégalement au moment où je réaffirmais ce qu'il avait dit la semaine dernière. Il ne le dénie pas, puisqu'il l'a répété dans sa question de règlement.

M. Harvey (Jonquière): Retirez vos paroles, petit polisson.

M. Charron: Quand il m'a crié non, au moment où je disais: C'est cela que vous avez dit la semaine dernière, c'est là qu'il mentait, parce qu'il l'a dit la semaine dernière. Mais peu importe, M. le Président. Je suis prêt à continuer sur le débat, mais, si vous me demandez de retirer cela, je ne le retirerai pas.

M. Harvey (Jonquière): Retirez vos paroles. M. le Président, j'insiste pour que ce petit dissipé retire ses paroles.

M. Burns: M. le Président, une question de règlement.

Le Président suppléant (M. Gratton): Le député de Maisonneuve.

M. Burns: Il est bien sûr que l'on ne doit pas imputer des motifs indignes à qui que ce soit; on est censé prendre sa parole, mais il me semble qu'il y a une question de fait. La question de fait, le député de Saint-Jacques vient de vous l'exprimer, c'est que le ministre, lorsqu'il s'est exprimé, n'a pas dit la vérité. Il me semble qu'en français cela veut dire mentir. Et mentir, il me semble que c'est bien clair, à moins que le ministre...

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Burns:... dise carrément...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! A l'ordre!

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, j'invoque le règlement. Le député de Maisonneuve est en train de faire indirectement, ce qu'il n'a pas le droit de faire, la même affirmation que le député de Saint-Jacques. Et j'insiste, M. le Président...

M. Lessard: Vous n'avez pas dit la vérité.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Harvey (Jonquière): J'ai l'habitude de respecter la présidence. Je vais vous écouter, M. le Président, si vous me demandez de m'asseoir. J'allais le faire au moment où vous avez dit que vous consulteriez vous-même le journal des Débats. Mais, devant l'attitude du député dissipé de Saint-Jacques et la récidive du député de Maisonneuve, j'invoque mon privilège de député et j'exige que tous les deux retirent leurs paroles, lorsqu'ils m'ont traité de menteur.

M. Lessard: C'est vrai.

M. Burns: M. le Président, voulez-vous vérifier le quorum en attendant?

M. Harvey (Jonquière): J'inclus le député de Saguenay, M. le Président.

M. Burns: Voulez-vous vérifier le quorum en attendant?

M. Hardy: M. le Président, sur la question de règlement, je pense que le député de Maisonneuve, habituellement, est plus sérieux que cela.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs!

M. Burns:...

M. Lessard: C'est ce que vous faites dans Saguenay, depuis que vous êtes venu dans Jonquière.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs!

M. Hardy: Un instant!

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, s'il vous plaît! Il faut quand même qu'on en finisse un jour. J'ai l'impression qu'en comptant très rapidement, je verrai s'il y a quorum ou non.

Qu'on appelle les députés!
A l'ordre, messieurs!

M. Burns: M. le Président, les cloches continuent à sonner. Il y a eu, je pense, la semaine dernière, une demande d'un député ministériel, pour que, lorsque les cloches sonnent, elles sonnent au moins pendant un certain temps pour amener les gens.

M. Cadieux: Pour un vote! C'est ce que j'ai demandé.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs! Nous pouvons continuer.

M. Charron: M. le Président, si vous me le permettez, je vais d'abord soulever une courte question de règlement. Je suis le dernier de cette Assemblée à vouloir profiter des digressions au règlement qu'essaient de faire les libéraux pour ne pas discuter du sujet de fond.

M. le Président, ma question de règlement est la suivante. Je n'ai affirmé ici que ce que le ministre du Travail lui-même est prêt à reconnaître avoir affirmé la semaine dernière. Il nous a dit, la semaine dernière, qu'il disposait d'études allant d'un palier à l'autre sur la question du salaire minimum au milieu de laquelle, à peu près, politiquement, se situerait le rapport Castonguay. C'est ce que j'étais en train de répéter à l'Assemblée lorsqu'il m'a objecté un non. S'il accepte de retirer son interjection illégale, M. le Président, et s'il convient que ce que je disais ne faisait que répéter ses propos de la semaine dernière, le débat est clos et je reprendrai donc le débat là-dessus.

M. Saint-Pierre:... excuser.

M. Charron: Je n'ai pas d'affaire à m'excuser!

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs! Est-ce que je peux demander la collaboration de tout le monde? Premièrement, il semble qu'on se traite de menteur à partir de prétendues allégations qui ont été faites alors qu'un député n'avait pas le droit de parole. Puis-je demander au ministre de me dire qu'il n'a pas dit ce que le député prétend lui avoir entendu dire et demander au député de Saint-Jacques de retirer ses paroles de façon que nous puissions continuer le débat sur la motion d'amendement?

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, le problème ne se situe pas là. On a affirmé, on m'a traité de menteur, on m'a accusé d'avoir menti à cette Chambre et je donne ma parole de député que je n'ai pas menti à la Chambre.

M. Lessard: Vous venez de mentir!

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, le député de Saguenay, qu'il aille se...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! M. le ministre, si vous voulez reprendre votre siège, s'il vous plaît! A l'ordre!... A l'ordre!

Dans les circonstances, puis-je demander au député de Saint-Jacques de retirer ses paroles, s'il vous plaît?

M. Charron: Non. Non, M. le Président, parce que...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

M. Charron:... il y a un mélange.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! A l'ordre! Puis-je demander au député de Saint-Jacques, pour une deuxième fois... Je n'ai pas l'intention de laisser durer cela.

M. Charron: M. le Président, me permettez-vous de m'adresser à vous une dernière fois? Une dernière fois, M. le Président, me permettez-vous de m'adresser à vous?

Le Président suppléant (M. Gratton): Très brièvement.

M. Charron: Si vous me le permettez, je vais probablement retirer mes paroles par la suite. D'accord?

Le Président suppléant (M. Gratton): Faites-le brièvement.

M. Charron: Je le fais brièvement. Je veux, par vous, M. le Président, m'adresser au ministre du Travail. Quand je dis qu'il a dit, la semaine dernière, qu'il disposait d'études contradictoires sur le salaire minimum...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'or-

dre! A l'ordre!... A l'ordre! Assoyez-vous, je vais vous poser une question. A l'ordre, à l'ordre!... Je suis debout. A l'ordre!...

J'ai déjà entendu l'explication que se prépare à répéter... A l'ordre, messieurs!... Est-ce que vous m'invitez à suspendre les travaux momentanément? A l'ordre, à l'ordre!... Je pense que je sais dans quelle direction vous vous dirigez. Vous avez eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Vous avez encore cinq minutes de droit de parole pendant lesquelles vous pourrez expliquer tout ce que vous voudrez.

Pour le moment, je désire que vous vous limitiez à retirer vos paroles sans commentaire, sinon je devrai suivre les dispositions du règlement à cet effet.

M. Burns: Sur la question de règlement, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! Ce n'est pas une question de règlement, c'est une décision que je viens de prendre.

A l'ordre! C'est une décision, on va régler celle-là et on reviendra à la vôtre ensuite.

L'honorable député de Saint-Jacques.

M. Burns: J'invoque le règlement, M. le Président...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! Non, je désire d'abord que le député de Saint-Jacques retire ses paroles et vous pourrez soulever votre question de règlement ensuite.

M. Burns: J'invoque le règlement avant que le député de Saint-Jacques même...

Des **Voix:** Non.

Le Président suppléant (M. Gratton): Je ne l'accepte pas, parce qu'on va passer la soirée ici. L'honorable député de Saint-Jacques.

A l'ordre, s'il vous plaît! Alors, on va suspendre, c'est ce que vous voulez?

M. Burns: Non, ce n'est pas ce que je veux.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

Le député de Saint-Jacques.

M. Cadieux: Sans commentaire.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

M. Charron: M. le Président, le ministre du Travail convient...

Le Président suppléant (M. Gratton): Est-ce que vous retirez vos paroles ou non?

M. Charron: Non, si vous ne me donnez pas la chance de m'expliquer, non.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

M. Charron: Quand c'est un procès paqueté, je n'embarque pas là-dedans.

Le Président suppléant (M. Gratton): Je vous demande une deuxième fois de retirer vos paroles.

M. Charron: Si vous voulez que je m'en aille, dites-le moi, je vais m'en aller.

Le Président suppléant (M. Gratton): Sinon je devrai vous enlever votre droit de parole.

M. Charron: Enlevez-le-moi, c'est bien simple; c'est un procès paqueté.

Le Président suppléant (M. Gratton): Alors, je vous l'enlève. Est-ce que l'Assemblée est prête à se prononcer sur la motion d'amendement du ministre?

Des Voix: Oui.

M. Burns: Non, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Gratton): L'honorable député de Maisonneuve.

M. Robert Burns

M. Burns: Mes remarques seront très brèves. Je n'ai pas l'intention de soulever à nouveau le débat auquel vous venez de participer. M. le Président, vous venez d'y participer, M. le Président, en ne voulant pas entendre ce que le député de Saint-Jacques avait à vous dire.

Je pense que lorsque le député de Saint-Jacques disait, je ne dirai pas le mot, une certaine chose — parce que vous allez dire que je vous provoque, je ne vous provoque même pas — vous auriez dû, je pense, surtout alors que vous n'étiez même pas là la semaine dernière, vous auriez dû au moins...

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre! Vous savez fort bien que vous n'avez pas à commenter une décision qui est rendue par le Président quel qu'il soit. Alors, s'il vous plaît, veuillez vous en tenir à votre droit de parole sur la motion d'amendement du ministre.

M. Burns: Alors, M. le Président, je veux tout simplement dire que nous ne pourrions sûrement pas voter en faveur d'un amendement comme celui que le ministre du Travail propose à l'encontre de la motion que nous avons soumise. Pour une raison bien simple, M. le Président, on essaie d'édulcorer, on essaie de mettre de côté la motion qui, elle, est claire, qui pose le problème: est-ce que oui ou non, on pense... c'est cela le fond du problème posé par la motion principale: est-ce que oui ou non c'est normal de croire que le salaire minimum devrait être fixé à \$3 l'heure?

Je disais la semaine dernière, M. le Président, \$3 l'heure brut à 40 heures par semaine font \$120 par semaine. Est-ce qu'il y a beaucoup de personnes à l'Assemblée nationale qui accepteraient, ou qui même diraient que c'est vivable avec, passez-moi l'expression, la somme de \$120 bruts par semaine?

C'est là la question de base qui est posée. Ce ne sont pas les vagues études que le ministre du Travail va nous lancer à gauche et à droite, contradictoires... je ne reviendrai pas sur les propos du député de Saint-Jacques parce que vous allez dire, encore une fois, que je vous provoque. Je n'en pense pas moins, M. le Président, je partage entièrement l'avis qui a été exprimé par le député de Saint-Jacques tout à l'heure à l'endroit du ministre.

M. Harvey (Jonquière): C'est très gentil de votre part.

M. Burns: Ce n'est peut-être pas gentil, mais je ne suis pas ici pour être gentil à l'endroit du ministre du Travail, surtout quand ce même ministre du Travail...

M. Harvey (Jonquière): Mais au moins vous êtes ici pour être franc.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre, messieurs!

M. Charron: J'invoque le règlement.

M. Harvey (Jonquière): Vous n'avez pas le droit de parole. M. le Président, j'invoque le règlement.

M. le Président, dans une décision que vous venez de rendre, vous avez de votre autorité, enlevé le droit de parole au député de Saint-Jacques et tous les députés de cette Chambre viennent de l'entendre gueuler pendant le débat. Voulez-vous, s'il vous plaît, M. le Président, appliquer le règlement à l'endroit d'un député qui continue de parler quand il n'a plus le droit de parole.

Le Président suppléant (M. Gratton): C'est ce que j'ai l'intention de faire et j'ai aussi l'intention d'exiger de tous les autres députés, pendant que le député de Maisonneuve exerce son droit de parole, qu'on respecte son droit de parole et qu'on ne dise rien. Je le demande à tous les députés présents.

L'honorable député de Maisonneuve.

M. Burns: M. le Président, je pense que cela s'adresse en particulier au ministre du Travail qui, à l'occasion de l'énoncé de deux opinants de l'Opposition, intervient, je pense. Entre autres, si actuellement le droit de parole du député de Saint-Jacques a été perdu c'est un peu, on va l'admettre, M. le Président, entre nous, à cause de l'intervention illégale, irrégulière, absolument inacceptable du ministre du Travail.

S'il s'était mêlé de ses affaires et avait continué, comme la semaine dernière...

M. Harvey (Jonquière): C'était sur un point de règlement.

M. Burns:... à dire des choses que tout le monde sait inexactes... Voulez-vous que je retire le mot "inexactes"?

M. Harvey (Jonquière): Retirez ce que vous voudrez y compris vous-même.

M. Burns:... alors que tout le monde sait cela, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Gratton): A l'ordre!

M. Harvey (Jonquière): La meilleure chose à faire ce serait...

M. Charron: Entendez-vous de temps en temps, de l'autre côté.

Le Président suppléant (M. Gratton): Puis-je demander au député de Maisonneuve de s'adresser à moi et parler du sujet, c'est-à-dire de la motion d'amendement de l'honorable ministre.

M. Burns: Je disais donc, avant cette interruption irrégulière, tout à fait du même style que celle qui avait été faite à l'endroit des remarques prononcées par le député de Saint-Jacques...

Le Président suppléant (M. Gratton): La pertinence.

M. Burns: Oui, je disais cela avant l'interruption.

Le Président suppléant (M. Gratton): Allez-y!

M. Burns: Avant la vôtre, M. le Président. Je disais simplement que, lorsque le ministre vient faire état de décisions contradictoires, alors que déjà, publiquement, il a pris position sur le fait qu'il ne fallait pas faire bouger le montant du salaire horaire minimum, bien avant le dépôt de la motion, bien avant la session actuelle, je me pose de sérieuses questions sur l'intention derrière l'amendement proposé par le ministre du Travail. Veut-il simplement nous dire, carrément, comme certains journaux l'ont répété la semaine dernière, que si le salaire minimum doit être augmenté éventuellement, vers le 15 novembre, comme le disait le ministre dans sa déclaration, que l'Opposition en prenne — ce serait vraiment bête, M. le Président, mais je ne m'attends à rien de mieux de la part du ministre — le crédit? Est-ce que c'est cela qu'on est en train de nous dire? Est-ce qu'on est en train, encore une fois, comme lors de la dernière occasion qu'il nous a été donné de discuter du salaire minimum, lorsque nous demandions que le salaire minimum soit porté à \$2. 50, de nous dire, par un amendement

qu'on veut voter, un noui, c'est-à-dire ni oui ni non? C'est ce qu'on est en train de faire, M. le Président. Alors que j'aurais beaucoup mieux aimé que, de façon franche, claire, sans à-côtés, on nous dise qu'on n'est pas d'accord avec les \$3. 00 l'heure. Ou qu'on nous donne quelque raison que ce soit; peut-être serait-on tenté, du côté ministériel, de nous dire que nous ne demandons pas assez comme salaire minimum. Je suis certain qu'il y a des députés du côté ministériel qui auraient le goût de dire cela.

Que fait-on avec un amendement comme celui-là? On nous empêche, d'un côté comme de l'autre de la Chambre, de véritablement se prononcer sur un chiffre. Imaginez-vous donc que le chiffre a une certaine importance, en l'occurrence, pour ceux et celles qui sont à ce salaire minimum. Ils ne veulent pas savoir s'il y a des décisions, des recommandations contradictoires d'un côté comme de l'autre, et que le ministre du Travail, avec ses experts — ou ses pseudo-experts — est en train de les jauger, de les évaluer. Ce n'est pas ce que les gens veulent savoir; ils veulent savoir ce qu'on fait à propos du cas le plus précis de discrimination économique à l'endroit de ceux qui en ont le plus besoin. Que fait-on à ce sujet-là? C'est la question que pose la motion, ce n'est rien de plus ni de moins.

Faites toutes les acrobaties que vous voudrez — pas vous, M. le Président, mais comme vous m'avez dit de m'adresser à vous, je le fais, mais c'est aux autres que je le dis — vous ne nous ferez pas croire, surtout vous ne ferez pas croire à la population que vous réglez beaucoup de problèmes en amendant la motion principale de la façon dont le ministre du Travail, encore une fois, le fait en se mettant les pieds dans les plats comme, probablement, c'est seulement la deuxième fois qu'il le fait, mais c'est sûrement la deuxième d'une longue série de fois.

Ce n'est pas ce que nous attendons de la part d'un ministre du Travail. Nous attendons des choses concrètes. Ça suffit, les études; il y a longtemps qu'elles se font, et même si elles sont contradictoires à gauche et à droite, ce n'est fait que pour mêler tout le monde lorsque le ministre du Travail dit: Non, je ne suis pas d'accord sur les \$3. 00 l'heure d'augmentation.

C'est ce sur quoi on s'apprête à voter, M. le Président, et c'est ce pourquoi, en ce qui me concerne, je ne pourrai pas voter pour l'amendement qui est proposé par le ministre du Travail.

Des Voix: Vote.

Le Président suppléant (M. Gratton): Est-ce que cette motion d'amendement du ministre du Travail est adoptée?

M. Burns: Vote enregistré.

M. Bellemare (Johnson): Avant de voter...

Le Président suppléant (M. Gratton): Le député de Johnson.

M. Bellemare (Johnson):... j'ai le droit de vous

demander certaines explications en vertu de notre règlement. M. le Président, est-ce que ce vote, qui va être pris dans quelques minutes sur l'amendement qui a été apporté à la motion principale, fait que la motion principale disparaît par le fait même ou s'il y aura un autre vote sur la motion principale?

Le Président suppléant (M. Gratton): Si je ne m'abuse, c'est la deuxième journée. C'est le deuxième mercredi. Oui, il y aura deux votes séparés sur la question. Ce dont je voulais m'assurer, c'est que le débat doit se terminer avant dix-huit heures ce soir.

Qu'on appelle les députés!

Vote sur la motion d'amendement

Le Président: Est-ce que l'Assemblée est disposée à se prononcer? Que ceux qui sont en faveur de la motion d'amendement proposée par l'honorable ministre du Travail veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque, Blank Mailloux, Saint-Pierre, Garneau, Giasson, Goldbloom, Simard, Mme Bacon, MM. Tetley, Drummond, Bienvenue, Hardy, Harvey (Jonquière), Vailancourt, Cadieux, Houde (Fabre), Houde (Abitibi-Est), Desjardins, Massé, Brown, Fortier, Kennedy, Bacon, Bédard (Montmorency), Brisson, Séguin, Houde (Limoilou), Pilote, Picard, Gratton, Gallienne, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Larivière, Shanks, Pepin, Beauregard, Bellemare (Rosemont), Bonnier, Boutin, Ostiguy, Caron, Denis, Déom, Déziel, Dufour, Harvey (Dubuc), Lapointe, Lecours, Malouin, Parent (Prévost), Tardif, Tremblay, Vallières, Leduc.

Le Président: Que ceux qui sont contre cet amendement veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Morin, Burns, Léger, Charron, Lessard, Bédard (Chicoutimi), Samson, Bellemare (Johnson), Roy.

Le Secrétaire: Pour: 58 Contre: 9

Le Président: Cette motion est adoptée.

Est-ce que l'Assemblée désire se prononcer sur la motion principale?

Le député de Saguenay.

M. Lessard: M. le Président...

M. Malouin: Cela va être "plate".

M. Lessard: Oui, cela va être "plate" pour vous autres, parce que voter des choses comme cela, cela démontre combien vous l'êtes "plate".

M. le Président...

Le Président: S'il vous plaît, messieurs.

Motion de M. Burns (suite)

M. Lucien Lessard

M. Lessard: Je voudrais prendre quelques minutes pour vous montrer ce qui est arrivé à une motion qui était claire, une motion qui précisait très bien ce qu'on voulait avoir, une motion qui permettait de régler, d'accord temporairement, une situation grave, à savoir le fait qu'actuellement il y a 300, 000 personnes qui vivent avec des salaires de famine.

M. le Président, la motion du député de Maisonneuve avait pour seul objectif, pour seul but de régler un problème de façon temporaire, je l'admets, mais un problème qui touche 300, 000 travailleurs au Québec. En effet, dans la motion du député de Maisonneuve, on disait ce qui suit: "Que cette Assemblée est d'avis que le taux de base du salaire minimum doit être porté, rétroactivement au 1er novembre 1975, à \$3 l'heure et, par la suite, être indexé annuellement à l'indice du coût de la vie."

M. le Président, je n'ai plus maintenant à parler sur cette motion, je veux vous dire sur quelle motion je vais devoir maintenant parler. Je voudrais vous la lire de façon complète. En effet, après l'amendement du ministre du Travail, la motion sur laquelle nous aurons tout à l'heure à nous prononcer et sur laquelle vous, députés libéraux, vous aurez aussi à vous prononcer se lit maintenant comme suit. Voici, tout est clair, nous allons savoir quand le salaire minimum va être augmenté. En effet, il est dit: "Que cette Assemblée est d'avis que le taux de base du salaire minimum doit être — voici où s'insère l'amendement du ministre du Travail — ajusté conformément aux études récentes faites à la demande du ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre sur une politique — écoutez bien cela, c'est beau — de conditions minimales de travail et sur l'application du salaire minimum au Québec."

M. le Président, on vote sur quoi ou nous aurons à voter sur quoi? Pouvez-vous expliquer sur quoi, maintenant, je devrai voter, et expliquer quand, se basant sur cette résolution, le salaire minimum sera-t-il augmenté? Et à quel montant?

Je dis qu'il faudrait quand même être sérieux ici, à cette Assemblée nationale. Il faudrait quand même se poser des questions. Qu'est-ce qu'on vient foutre là-dedans? Si on vient mêler le monde ou si on vient fourrer le monde — passez-moi l'expression — il faudrait qu'on ait un peu de courage. Le député de Jonquière connaît très bien cette expression, M. le Président, il la connaît très bien. C'est clair quand on utilise cette expression.

Il faudrait, M. le Président, que les députés libéraux aient un peu le courage de leurs actes. On ne demande pas que la majorité soit nécessairement d'accord sur les motions qu'on présente.

On demande aux députés d'arrêter de jouer à l'hypocrisie, on leur demande de nous dire clairement s'ils étaient contre la motion telle que présentée par le député de Maisonneuve. C'est ce

qu'on leur demande. On ne leur demande pas d'utiliser leur majorité pour tronquer une résolution qui était claire.

Il me semble que les députés ministériels devraient se dire que le mépris et l'indécence n'auront qu'un temps et cela commence à se démontrer. Il me semble que certains députés libéraux devraient au moins avoir le minimum de courage et le minimum de dignité pour dénoncer des choses comme celles qu'on vient de faire actuellement en amendant une motion qui était claire.

Il me semble que le député prétendument social-démocrate qu'est le député de Taschereau qui nous disait, lui, lorsque nous avons présenté la motion pour augmenter le salaire minimum à \$2. 50: Oui, nous sommes d'accord, nous voulons que le salaire minimum augmente. Mais nous avons des études, le rapport Castonguay doit nous être soumis d'ici quelque temps. Nous devons attendre une étude claire et précise, une étude qui nous permettra d'agir.

Or, est-ce que le député de Taschereau "social-démocrate", à la manière à Bourassa, peut nier ou dire aujourd'hui si le rapport Castonguay concernant le salaire minimum a été déposé ou non?

Il a été déposé depuis ce temps-là. Là encore, M. le Président, le député de Taschereau nous disait qu'il était d'accord avec la résolution ou avec l'amendement tel que présenté par le ministre du Travail. Quand le député de Taschereau "social-démocrate" va-t-il se prononcer sur une politique de salaire minimum au Québec, sur un montant qui permettrait au moins aux 300, 000 Québécois de vivre selon les conditions minimales qu'il faut pour vivre.

Il faudrait quand même qu'on arrête de se donner des airs de social-démocrate et qu'on précise exactement de quel côté on est. Il me semble qu'on a eu le temps, de l'autre côté de cette Chambre ainsi que de ce côté-ci, de se brancher sur une politique comme celle-là.

Alors, nous voici encore, ce soir, à voter sur une motion qui ne veut absolument rien dire. Nous allons devoir voter contre une telle motion. Nous allons voter contre une chose qui ne dit rien, nous allons voter contre le fait qu'on veut actuellement noyer le poisson.

Le député de Taschereau, "social-démocrate", est complice du ministre du Travail et de toute la série de "sociaux-démocrates" à partir du premier ministre jusqu'aux autres ministres, jusqu'au 99e député libéral. M. le Président, le député de Taschereau est complice de cette social-démocratie et devrait être le premier à dénoncer une telle hypocrisie, à dénoncer un tel mépris de la population.

M. le Président, on n'est plus des valises. La population, on ne peut plus la prendre pour des matelas. Il me semble que c'est actuellement ce qu'on tente de faire.

Je dis en terminant, M. le Président, que les députés, comme les ministres du parti ministériel, devraient, je pense, commencer à s'interroger. Il est vrai qu'à travers le Québec des problèmes se posent un peu partout. Il est vrai qu'un méconten-

tement commence à se faire sentir dans toutes les couches de la population et particulièrement dans les couches les plus démunies, les plus laissées pour compte...

M. Bellemare (Rosemont):...

M. Lessard:... dans les couches qui souffrent le plus du mépris de ce gouvernement. Que ce soit chez les assistés sociaux, que ce soit chez les personnes âgées, suite à une question du député de Saint-Jacques, on démontrait justement encore une fois ce mépris, cet après-midi, pour les gens les plus mal organisés dans la société.

M. le Président, il faudrait quand même se poser des questions. Quels sont les véritables provocateurs des troubles sociaux au Québec actuellement? Quels sont les véritables provocateurs? Est-ce que ce sont ceux qui dénoncent des situations sociales, tel que l'a fait le député de Saint-Jacques cet après-midi? Est-ce que ce sont ceux qui dénoncent des situations, tel que nous le faisons depuis deux mercredis alors qu'il y a 300, 000 personnes qui vivent, qui crèvent, dis-je, avec un salaire minimum? Est-ce que ce sont ceux qui décident de dénoncer ces situations et de demander des correctifs?

Ou ne serait-ce pas, M. le Président, la responsabilité de ceux qui voient ces situations, qui constatent ces situations et qui sont au pouvoir, qui ont les moyens nécessaires pour les régler, qui ont les instruments nécessaires pour les régler et qui ne font rien? Les véritables provocateurs, est-ce que ce sont ceux qui affirment et dénoncent qu'il y a beaucoup de Québécois, que ce soit dans la région de Montréal, de Québec ou d'ailleurs, qui vivent, actuellement, dans des taudis et qui ne sont pas capables de vivre ailleurs? Est-ce que ce sont ces gens qui sont les véritables provocateurs ou ceux qui permettent, en ayant les moyens nécessaires, que des situations comme celles-là existent?

M. le Président, posez-vous ces questions. Le député de Taschereau, social-démocrate, devrait se poser ces questions. Je termine en disant qu'on ne votera pas pour de l'hypocrisie. Cette motion est une motion hypocrite. Nous allons la dénoncer, et la dénoncer, cela veut dire voter contre une telle motion.

Le Président: L'honorable député de Beauce-Sud.

M. Fabien Roy

M. Roy: M. le Président, j'aurais cru que la motion qui fut présentée et qui apparaît au feuillet de la Chambre, la motion prononcée par le député de Maisonneuve, aurait reçu immédiatement l'appui unanime de l'Assemblée nationale du Québec et qu'il n'aurait pas été nécessaire de prendre deux jours de la Chambre pour en discuter, tellement cette motion s'imposait, tellement cette décision de la part du gouvernement s'imposait de toute urgence.

M. le Président, après avoir entendu les propos de nos collègues du côté ministériel, j'ai eu la désagréable surprise de constater que ce furent des propos imprégnés de mesquinerie. Je dirai qu'on tente de maquignonner tout simplement les travailleurs du Québec qui sont les moins rémunérés.

La question que je me pose: Est-ce parce que ces gens paient moins d'impôt au gouvernement et que le gouvernement ne peut pas les taxer davantage de façon à pouvoir bénéficier — je dis bien bénéficier — davantage de l'inflation, comme c'est le cas pour les autres salariés qui gagnent des salaires plus élevés? Parce qu'on sait que le gouvernement va en chercher la plus grande partie.

Pourquoi, M. le Président, ce refus du gouvernement du Québec, au mois de novembre 1975, alors qu'il y a eu des expressions d'opinions à l'Assemblée nationale; alors qu'il y a eu des demandes de faites de la part de ceux qui représentent les travailleurs; alors qu'il y a eu des demandes de faites de la part des députés, voire des députés ministériels qui, en privé, ont été obligés de transmettre au ministre, ne fût-ce qu'en privé, les demandes de leurs électeurs, les électeurs de leurs comtés?

Comment se fait-il aujourd'hui que nous en soyons rendus à mesquiner et à maquignonner ceux qui gagnent le moins, ceux qui sont le moins protégés au niveau du salaire?

M. le Président, quand on découvre de plus que 50% de ces travailleurs qui sont régis par le salaire minimum sont âgés de moins de 25 ans et que 44% d'entre eux travaillent à temps partiel, je pense que ce sont quand même des statistiques qui doivent nous faire réfléchir si on a à coeur de représenter nos électeurs, de représenter la population du Québec.

M. le Président, on vient de nous présenter ou on vient de voter à l'Assemblée nationale, une motion qui dit ceci, parce que la motion se lit comme suit, à partir de maintenant: "Que cette Assemblée est d'avis que le taux du salaire minimum doit être ajusté conformément aux études", pas conformément aux recommandations, non, conformément aux études, "récentes faites à la demande du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre sur une politique de conditions minimales de travail et sur l'application du salaire minimum au Québec". Ce n'est pas ajusté aux recommandations, mais ajusté aux études, de qui revient à dire que le député de Saguenay avait entièrement raison de dire que cela ne veut absolument rien dire, on veut tout simplement noyer le poisson.

Pour quelle raison le gouvernement agit-il avec autant de subtilité? Pour essayer de tromper encore la population du Québec: Pour essayer de tromper encore les travailleurs les moins protégés, les travailleurs les plus démunis du Québec.

Or, ces gens-là sont obligés actuellement de payer plus cher pour leur électricité car le gouvernement lui-même a accordé le droit à l'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs d'électricité.

Ils sont obligés de payer plus cher pour leur loyer, pour la nourriture, pour leurs vêtements, pour le coût du transport en commun, pour le carburant pour se rendre au travail, alors que le gouvernement fait la sourde oreille complètement, et tente de noyer le poisson en voulant tout simplement réduire la motion, je dirais même, réduire la motion au silence.

Au moins, si le gouvernement avait été plus clair. C'est la raison pour laquelle je me permettrai, M. le Président, de proposer un nouvel amendement à cette motion, pour qu'au moins la motion veuille dire quelque chose.

Motion d'amendement

M. Roy: Je propose que soit ajoutés, à la fin de la motion, les mots suivants: "Et que le rapport Castonguay serve de critère principal". Au moins nous aurions là quelque chose de valable, de palpable, de plus précis, nous permettant de voter sur quelque chose de vraiment positif.

M. le Président, je compte qu'il n'y aura pas de débat, étant donné que nous sommes arrivés à la limite du temps, sur cette motion. Je ne peux pas l'exiger, mais j'ose espérer qu'au moins le gouvernement acceptera cet amendement, et qu'il acceptera la motion telle qu'amendée par la suite, de façon qu'au moins, au moins, les travailleurs du Québec puissent avoir gagné un petit quelque chose au cours de ces deux mercredis consécutifs consacrés aux débats sur cette question principale.

Le Président: Le ministre de l'Industrie et du Commerce. Vous parlez sur la motion telle qu'amendée.

M. Saint-Pierre:...

Le Président: D'accord.

M. Guy Saint-Pierre

M. Saint-Pierre: Je voudrais faire une brève remarque sur l'amendement qui vient d'être suggéré par mon collègue de Beauce-Sud et qui suggère au gouvernement que, dans la fixation du salaire minimum, on s'en tienne principalement aux études du rapport Castonguay.

Dans un premier temps, il faut admettre que tous les gouvernements de la terre, soucieux du bien de leurs électeurs, seraient unanimes s'il n'y avait aucune contrainte à fixer les montants les plus élevés pour les salaires de tous.

M. Morin: Faites-nous pleurer!

M. Saint-Pierre: Non, j'essaie simplement d'être sérieux. Je pense que s'il n'y avait aucune contrainte possible, je ne sais pas pourquoi on s'arrêterait à \$3. 00; Dieu sait si, même, l'on s'arrêterait au montant fixé par le rapport Castonguay. On pourrait présenter une loi qui serait votée par,

j'en suis certain, tous les partis de cette Chambre, à l'effet que le salaire minimum, au Québec, pourrait être de \$5. 00, de \$6, 00 ou de \$7. 00. Il n'y a pas de limite, car, pourquoi s'arrêterait-on à vivre à un niveau inférieur?

M. Morin: Commencez pas \$3. 00.

M. Saint-Pierre: Il y a des contraintes économiques, et c'est de ces contraintes que je voudrais parler. Même comme ministre de l'Industrie et du Commerce je ne souscrirai jamais à la thèse que des salaires ridiculement bas dans une économie donnée doivent être tolérés pour permettre à des secteurs industriels de survivre. Il ne me semble pas que nos industriels méritent de survivre dans des secteurs donnés en imposant aux travailleurs des salaires qui ne soient pas équitables.

C'est dans ce contexte que toute la philosophie du salaire minimum a été exposée, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

D'ailleurs, je souscrirais parfaitement à des thèses récentes exprimées par John Kenneth Galbraith, dans son livre L'économie et l'intérêt général, qui, parlant du salaire minimum aux Etats-Unis, s'opposait à une technique qui, d'après lui, avait gardé ces salaires à des niveaux beaucoup trop bas.

M. Lessard: Il ne gagnait pas le salaire minimum.

M. Saint-Pierre:... toutes les législations visent trois objectifs. D'une part, protéger le travailleur contre l'exploitation et la discrimination. Deuxièmement, réduire les insuffisances de revenu et la pauvreté. Troisièmement, favoriser la participation de tous les travailleurs à l'amélioration des conditions de vie qui devraient normalement accompagner le progrès économique. C'est sûrement en s'inspirant de cette philosophie qu'au cours des dernières années, au Québec, l'augmentation du salaire minimum a dépassé de beaucoup les niveaux d'augmentation qu'ont pu obtenir la plupart des travailleurs dans la province de Québec.

En fait, pour être peut-être plus honnête, si le chef de l'Opposition avait étalé quelque peu les statistiques qu'il nous a données, c'est-à-dire qu'au lieu de s'en tenir à une période de sept ou huit mois, il les avait mis sur une période beaucoup plus grande, sur les quatre ou cinq dernières années, on aurait pu voir incontestablement, et je ne prends pas la peine de vous donner les chiffres, des taux de croissance extrêmement importants du salaire minimum, qui dépassent de beaucoup et l'augmentation du coût de la vie et l'augmentation du coût des aliments et l'augmentation des salaires en général qu'on a pu observer dans toutes les sortes d'industrie, dans l'industrie manufacturière et autres.

D'ailleurs, je pense que, fondamentalement, dans la politique que nous sommes appelés à voter aujourd'hui et dans l'amendement que me suggère le député de Beauce-Sud, il faut s'en remettre aux intérêts des parties en cause, c'est-à-

dire les 220, 000 travailleurs qui, en avril dernier, avaient un salaire horaire de moins de \$2. 30 l'heure. Pour ce faire, M. le Président, je pense que la logique demande, sans émotivité, que nous regardions les faits tels qu'ils sont.

Un premier fait qui se dégage, c'est, comme l'a mentionné d'ailleurs d'une façon très éloquente le rapport Castonguay, que la très grande majorité des gens qui obtiennent le salaire minimum sont des célibataires. A 64%, ce sont des célibataires. Deuxièmement, des couples sans enfant comptent pour 19% dans ce groupe. Soixante-quatre pour cent plus 19%, nous sommes à 83%. Donc, ceux qui ont des charges de famille, et le député d'Anjou l'a mentionné, sont à peine 9%.

Il me semble, et le chef de l'Opposition pour qui j'ai beaucoup de respect en matière de rigueur intellectuelle sera d'accord avec moi, qu'on ne peut pas invoquer la charge de famille de l'époux, de l'épouse et de trois enfants, si la clientèle à laquelle on s'adresse est composée à 83% de gens qui n'ont pas ces choses.

M. Lessard: Ils ne peuvent pas se marier. Ils ne peuvent pas se marier, ils n'ont pas d'argent.

M. Saint-Pierre: Un deuxième point qui mérite d'être souligné, M. le Président,...

M. Burns:... avec ce salaire-là, vous?

M. Morin: Vous marieriez-vous avec \$104 par semaine?

M. Saint-Pierre:... c'est qu'il faut se rappeler qu'en politique sociale, et mon collègue pourrait bien en parler, il ne faut jamais confondre la notion de travail et de salaire avec la notion de politique sociale dans un état donné. Le salaire, M. le Président, les politiques de sécurité du revenu, d'aide sociale, les politiques sociales, avec toute une série de mesures, que ce soit l'aide familiale, que ce soient les allocations familiales, que ce soient les soins dentaires, l'aide juridique, toutes ces formules tiennent compte de la charge qui est imposée à l'individu.

Mais le salaire, dans toutes les sociétés, et c'est le cas ici au Québec pour les deux millions de travailleurs, ne tient jamais compte de la charge qui est imposée aux travailleurs. Le salaire est basé sur le travail et ne tient aucun compte des charges familiales car, à ce titre, Dieu sait que certains, comme le député de Taschereau, auraient un salaire de beaucoup supérieur à celui du député de Saint-Jacques. Le député de Taschereau a une charge familiale et le député de Saint-Jacques, à ce que js sache, n'en a pas.

Incontestablement, on admet qu'il y aurait d'autres raisons pour lesquelles le député de Taschereau devrait avoir un salaire plus élevé...

M. Lessard:... votre argumentation et l'argumentation du député d'Anjou.

M. Saint-Pierre:... mais seulement cette rai-

son m'apparaît suffisante pour démontrer que le salaire ne doit pas être relié à des charges familiales, mais doit plutôt être relié à une fonction économique qui peut, à l'occasion, être suppléée par des programmes complets d'aide sociale, d'allocations familiales qui, là, vont tenir compte qu'un travailleur, par rapport à un autre, peut avoir des charges plus grandes, soit parce que l'un est marié et que l'autre est célibataire, soit parce que l'un a cinq enfants et que l'autre n'en a pas.

Le rapport Castonguay est un excellent rapport qui montre le souci du gouvernement de ne pas agir par partisanerie politique ou par opportunisme, ce dont nous avons l'exemple en face constamment dans cette Chambre, et d'aller au fond du problème. Sans cela, il est très facile de dire: Il sera de \$3. 50, il sera de \$4. Nous avons fait faire des analyses. Des personnes ont analysé les effets de porter le salaire minimum à des niveaux qui dépasseraient de beaucoup les salaires qu'on enregistre non seulement dans l'ensemble des Etats américains, mais dans la plupart des provinces canadiennes.

On se rappelle qu'actuellement le salaire minimum au Québec, par rapport à toutes les provinces canadiennes, est seulement au deuxième rang. Nos concurrents, ceux qui sont de la première force, sont dans une économie un peu différente, c'est-à-dire la Colombie-Britannique où les taux de concurrence ne sont pas les mêmes que l'on peut rencontrer entre le Québec et l'Ontario, d'une part, entre le Québec et les Etats américains, d'autre part.

Il faut revenir à cette notion du souci de ce qui arrive aux gens. En effet, c'est bien beau d'avoir un salaire minimum de \$4, de \$5 l'heure, mais qu'arrive-t-il si, le lendemain matin ou trois mois après, les emplois sont perdus? Demandez cela aux gens de la construction; ceux qui travaillent à la baie James le savent. Il y en a qui peuvent faire dans une semaine \$500 ou \$600. Ce à quoi ils tiennent, c'est à une sécurité d'emploi; c'est un thème connu des syndicats. D'ailleurs, ces réalités économiques qui semblent échapper complètement au Parti québécois on ne les retrouve pas uniquement dans le salaire minimum. Même les syndicats puissants réalisent qu'ils sont des partenaires de l'entreprise. Un syndicat puissant ne peut pas, avec une convention collective, tuer même l'industrie.

Exemple: Si on prend le syndicat dans le secteur des pâtes et papiers au Québec, ce syndicat pourrait peut-être, dans une conjoncture donnée, imposer des salaires. On sait qu'ils sont plus élevés qu'aux Etats-Unis dans le moment. Déjà, cela a certaines répercussions sur nos capacités d'exporter le papier journal dans d'autres pays. Dans une conjoncture donnée, si le syndicat de l'aluminium, dans la région d'un autre député de l'Opposition, obtenait des salaires de \$8 l'heure, le syndicat est assez intelligent pour savoir que c'est la fin de l'entreprise et, dans un deuxième temps, c'est la fin de son propre gagne-pain.

Si on est responsable, si on n'est pas démagogue en matière de salaire minimum, non seule-

ment il faut se pencher sur le pauvre type et sur la veuve si les difficultés de vivre y sont réelles, mais ils seront, dans une large mesure, compensés par des mesures politiques sociales et non des mesures de salaire minimum. Il faut se poser la question: Ne pouvons-nous pas atteindre un niveau de salaire minimum qui va faire en sorte que dans nombre de secteurs au Québec, on aura tué à court terme l'emploi?

Nous en avons fait partiellement l'analyse, c'est sûrement une des études que mentionnait le ministre du Travail, il y en a eu d'autres. Je ne voudrais pas le condamner, dire qu'on ne s'inspirera pas du rapport Castonguay; bien sûr, si on l'a demandé, c'est qu'on en a confiance. Mais peut-être que le rapport Castonguay a accordé trop d'importance à un facteur qui ne me paraît pas important, c'est-à-dire le facteur que j'expliquerai immédiatement. C'est que le rapport Castonguay s'est dit: Il faut que le salaire minimum soit à un point tel qu'il y ait une incitation aux gens pour aller au travail. Je pense que c'est un objectif très valable, sauf que personnellement, à mon avis, il me semble que le rapport Castonguay n'a pas tenu compte, en fixant le salaire minimum et en prenant comme hypothèse que nos taux actuels d'assurance-chômage et d'aide sociale sont à des bons niveaux, ils ne sont pas exagérés, compte tenu de notre capacité de payer... je pense que même si on accepte cela, le rapport Castonguay a pêché en ce sens qu'il a pris une très faible partie de la clientèle, c'est-à-dire l'homme marié avec deux enfants qui représente, comme l'a mentionné le député d'Anjou, à peu près 5% de ceux qui ont le salaire minimum et qu'il a tiré une conclusion à toutes les autres.

M. le Président, je pense qu'autant le gouvernement doit tenir compte du rapport Castonguay, autant le gouvernement doit tenir compte surtout et principalement de l'intérêt des travailleurs au salaire minimum et s'assurer qu'on ne met pas, par un salaire qui est artificiellement trop élevé, en danger leur propre sécurité.

Je pense que mon temps expire, il me reste peut-être quelques minutes, pour brièvement montrer tout l'impact que ceci pourrait avoir et je n'en prendrai qu'un seul secteur. Inutile de parler que du secteur tertiaire, on a dit que des congrès avaient été perdus. C'est littéralement vrai. Ça peut ne pas inquiéter les gens du Parti québécois, mais il y a une quantité importante de travailleurs qui, grâce à des pourboires et un salaire minimum, gagnent leur vie dans les hôtels de Montréal. Et là on l'a l'exemple, par rapport à l'Ontario qui est beaucoup moindre, nous avons littéralement perdu des congrès importants de 5, 000 ou 6, 000 personnes.

Mais je vais prendre simplement l'exemple dans ce secteur, dans le secteur manufacturier. J'ai ici des analyses qui ont été faites et je suis surpris que la proposition d'amendement nous vienne d'un député d'une région rurale; car justement, les régions qui vont être le plus durement touchées par des mesures un peu folichonnes de salaire minimum. Ce sont justement les régions

rurales où on peut retrouver, à l'occasion, des industries comme le cuir, la fabrication de gants où les salaires équivalent à 69% de la valeur ajoutée et où déjà, dans le moment, il faut faire la concurrence qui nous vient des pays en voie de développement qui, eux aussi, en passant, ont le droit d'avoir leur place au soleil; on risquerait alors de mettre en danger l'avenir de ces entreprises.

C'est très bien pour un travailleur de dire: Grâce au travail de M. Fabien Roy, nous avons obtenu \$3 l'heure, mais c'est moins drôle de se retrouver trois mois après sans emploi, parce que l'entreprise n'est plus capable de survivre, compte tenu de l'importance que représente les salaires dans la valeur ajoutée d'une entreprise.

On pourrait faire la même chose dans de nombreux autres groupes, comme l'industrie de l'habillement, qui possède la plus grande importance relativement aux salaires avec 60% de la valeur ajoutée et manufacturière, et ensuite l'industrie du textile avec 51% et la bonneterie avec 48%. Ce sont là trois secteurs qui sont fortement impliqués dans le milieu régional et qui risquaient de disparaître.

M. Lessard: Faites donc des politiques:

Dans ce secteur comme dans d'autres, il ne faut pas jeter des chiffres en l'air, or, le Parti québécois, en matière de chiffres, m'inspire la plus grande méfiance.

Je voyais encore, dans le Jour du 8 novembre, et je termine par ces propos, M. René Levesque nous suggérer en exemple l'Islande, petit pays qui, disait-il dans sa chronique, nous avait supplantés. Mais il avait oublié de lire dans le même journal quelques pages plus loin, que l'Islande avait connu en 1975 un taux d'inflation qui dépassait 51%. Dieu sait qu'heureusement il n'y a pas là-bas de fédéralisme et que personne ne parle d'indépendance pour régler tous les problèmes. Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, M. le Président, il ne s'agit pas d'être démagogues, il s'agit d'être clairvoyants, réformistes, mais réalistes, ce que nous avons toujours été du côté gouvernemental.

Le Président: Est-ce qu'on doit appeler les députés pour la mise aux voix? Qu'on appelle les députés pour la mise aux voix!

Vote sur la motion d'amendement

Le Président: A l'ordre, messieurs! Que ceux qui sont en faveur de la motion d'amendement proposée par l'honorable député de Beauce-Sud veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Roy, Morin, Burns, Léger, Charron, Lessard, Bédard (Chicoutimi), Samson, Bellemare (Johnson).

Le Président: Que ceux qui sont contre veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque, Blank,

Mailloux, Saint-Pierre, Gameau, Giasson, Goldbloom, Simard, Mme Bacon, MM. Tetley, Drummond, Bienvenue, Hardy, Harvey (Jonquière), Vailancourt, Cadieux, Desjardins, Massé, Brown, Fortier, Kennedy, Bacon, Lamontagne, Bédard (Montmorency), Brisson, Séguin, Houde (Limoulu), Pilote, Fraser, Picard, Gratton, Gallienne, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Larivière, Shanks, Pepin, Beaugard, Bonnier, Boutin, Ostiguy, Caron, Denis, Déom, Déziel, Dufour, Harvey (Dubuc), Lapointe, Lecours, Parent (Prévost), Tardif, Tremblay, Vallières, Leduc.

M. Bellemare (Rosemont): M. le Président, vous me permettez de vous dire que je m'abstiens de voter.

Le Président: L'honorable député de Rosemont s'abstient.

Le Secrétaire: Pour: 9 — Contre: 56 — Abstention: 1

Le Président: Cette motion d'amendement est rejetée.

Maintenant nous revenons à la motion principale. On peut demander la lecture.

M. Burns:... dispenser la lecture.

M. Levesque:... la lecture du texte.

M. Burns: D'accord.

Vote sur la motion principale

Le Président: "Que cette assemblée est d'avis que le taux de base du salaire minimum doit être ajusté conformément aux études récemment faites à la demande du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre sur une politique de conditions minimales de travail et sur l'application du salaire minimum au Québec".

Que ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque, Blank, Mailloux, Saint-Pierre, Gameau, Giasson, Goldbloom, Simard, Mme Bacon, MM. Tetley, Drummond, Bienvenue, Hardy, Harvey (Jonquière), Vailancourt, Cadieux, Desjardins, Massé, Brown, Fortier, Kennedy, Bacon, Lamontagne, Bédard (Montmorency), Brisson, Séguin, Houde (Limoulu), Pilote, Fraser, Picard, Gratton, Gallienne, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Larivière, Shanks, Pepin, Beaugard, Bonnier, Boutin, Ostiguy, Caron, Denis, Déom, Déziel, Dufour, Harvey (Dubuc), Lapointe, Lecours, Parent (Prévost), Tardif, Tremblay, Vallières, Leduc.

Le Président: Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: Abstentions: MM. Morin, Burns, Léger, Charron, Lessard, Bédard (Chicoutimi), Samson, Bellemare (Johnson), Roy, Bellemare (Rosemont).

Le Secrétaire: Pour: 56 — Contre: 0 — Abstentions: 10

Le Président: La motion du député de Maisonneuve est adoptée.

M. Levesque: Alors, M. le Président, je proposerais l'ajournement des travaux de la Chambre...

Une Voix: Vous n'avez même pas voté!

Le Président: A l'ordre!

M. Levesque: M. le Président, on peut recommencer le débat et souligner l'indifférence du Parti québécois au sort des travailleurs.

Le Président: Je vais quitter le fauteuil très rapidement.

M. Levesque: Demain matin, à dix heures, si ma mémoire est fidèle, il y a une séance de la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre, relativement à l'étude article par article du projet de loi 20, Loi sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. C'est au salon rouge, à dix heures précises.

Une demi-heure plus tard, à dix heures trente, à la salle 91-A, la commission des engagements financiers siègera.

Mardi prochain, il est probable, et je l'annonce, qu'à compter de dix heures trente, à la salle 81-A, la commission des Affaires municipales poursuivra l'étude du projet de loi privé 193, Loi refondant la charte de la cité de Hull.

Si je comprends bien, M. le Président, nous disposerons, demain d'une motion privilégiée qui est au feuillet; alors, cela répond d'avance à la question du chef de l'Union nationale ou du Parti national.

M. Bellemare (Johnson): Comment?

M. Levesque: J'ai dit Parti national.

M. Bellemare (Johnson): Tâchez donc de régler vos oignons chez vous! Vous avez assez de problèmes, n'essayez pas de régler les nôtres.

M. Levesque: Cela constitue-t-il un problème?

M. Bellemare (Johnson): Pour vous, oui, bientôt, bientôt.

Le Président: En vertu du règlement, cela peut aller jusqu'à la fin de la séance.

M. Bellemare (Johnson): Jusqu'à la fin de la séance à dix heures.

M. Levesque: S'il y a assez d'orateurs. Je propose l'ajournement des travaux de la Chambre à...

M. Burns: J'ai peut-être mal compris, mais il s'agit bien de la motion qui est inscrite au nom du député de Chicoutimi, demain.

M. Levesque: Je ne crois pas qu'il y en ait d'autre.

M. Burns: D'accord.

M. Levesque: Pour qu'elle soit privilégiée.

Le Président: C'est exact.

M. Levesque: M. le Président, je propose l'ajournement des travaux de la Chambre à demain, quinze heures.

Le Président: L'assemblée ajourne ses travaux à demain, quinze heures.

(Fin de la séance à 18 h 12)